

Salués par l'opinion publique internationale, le désarmement d'ETA puis sa dissolution ont eu lieu, respectivement en 2016 et en 2018, après un processus de plusieurs années. Ce dernier a pourtant soulevé de nombreuses critiques interrogeant l'avenir et la pérennité du « processus de paix ». Pour analyser cette dernière, nous avons mené une enquête qualitative auprès de 64 militants anciennement impliqués dans des organisations illégales basques. Si un tiers d'entre eux se satisfait du processus, surtout parmi les plus anciennes générations, les deux tiers en sont critiques voire le condamnent. Nous exposerons à la fois les formes de sublimation sous-tendant ces appréciations positives et les accusations formulées à l'égard du processus de paix pour enfin nous interroger sur l'avenir du conflit au Pays basque.

Mots-Clés : Pays basque. Paix. Désarmement. ETA. Iparretarrak.

ETAren armagabetzea eta ondorengo desagitea 2016an eta 2018an gertatu ziren, hurrenez hurren, hainbat urteko prozesu baten ondoren, eta nazioarteko iritzi publikoaren onespina jaso zuten. Hala ere, kritika eta zalantza ugari agertu dira "bake-prozesuaren" etorkizunaren eta iraunkortasunaren inguruan. Prozesu hori aztertzeko, inkesta kualitatibo bat egin genien legez kanpoko euskal erakundeetan sartuta egon ziren 64 militanteri. Militante horien herenak prozesuarekin pozik agertu badira ere (belaunaldi zaharretakoak bereziki), bi herenek kritikatu edota gaitzetsi egin dute. Ebaluazio positibo horien azpian dauden sublimazio motak zein bake-prozesuaren aurka esandakoak azaldu ditugu, eta euskal gatazkaren etorkizunari buruzko galderak planteatu ditugu amaieran.

Giltza-Hitzak: Euskal Herria. Bakea. Armagabetzea. ETA. Iparretarrak.

Aplaudidos por la opinión pública internacional, el desarme de ETA y su disolución posterior se producen en 2016 y 2018 respectivamente, tras un proceso de varios años. Sin embargo, han aparecido numerosas críticas e interrogantes sobre el futuro y la perennidad del "proceso de paz". Para analizar este proceso, realizamos una encuesta cualitativa entre 64 militantes que habían estado involucrados en organizaciones vascas ilegales. Aunque un tercio de ellos se muestra satisfecho con el proceso, especialmente entre las generaciones más mayores, dos tercios lo critican o incluso lo condenan. Exponemos tanto las formas de sublimación que subyacen en estas evaluaciones positivas como las acusaciones vertidas contra el proceso de paz, para finalizar interrogándonos sobre el futuro del conflicto en el País Vasco.

Palabras Clave: País Vasco. Paz. Desarme. ETA. Iparretarrak.

# Violence politique au Pays basque : la fin d'un conflit ?

## Regards d'ex-militants clandestins

(Political violence in the  
Basque Country: the end of  
the conflict? The views of  
clandestine ex-militants)

**Guibet Lafaye, Caroline**

CNRS – Centre Émile Durkheim. Département Sciences  
Humaines et Sociales  
3er Place de la Victoire. 33076 Bordeaux  
caroline.guibetlafaye@u-bordeaux.fr

« La mystification de ce que l'on a appelé "le processus de paix" » (Alexis).

## Introduction

Le Pays basque a été marqué par un long conflit politique dont on peut considérer qu'il a vu un terme – au moins la fin d'une étape – avec la dissolution d'ETA le 3 mai 2018. ETA avait d'ores et déjà déclaré publiquement l'arrêt définitif de toute action armée le 20 octobre 2011 suite à la conférence internationale d'Aiete du 17 octobre 2011. Parmi les membres de cette conférence<sup>1</sup>, figurait Gerry Adams, acteur majeur du conflit nord-irlandais et leader du Sinn Féin. Le processus de paix en Irlande du nord, dont l'une des premières étapes est marquée par la signature le 10 avril 1998 de l'Accord de paix pour l'Irlande du Nord, fut également long. Il ne parvient à une issue politique qu'en 2007 avec notamment le succès aux élections de mars 2007 du Sinn Féin et du Parti Démocratique Unioniste (DUP) mais il se distingue de celui qui eut lieu au Pays basque par l'implication active du gouvernement britannique en faveur d'une solution négociée. Ainsi le 1<sup>er</sup> août 2007, les opérations militaires britanniques en Irlande du Nord prennent officiellement fin. Si une partie de l'échiquier politique et de la société civile parle de « processus de paix » dans le cas du Pays basque sud, il est plus approprié de parler de « fin d'un cycle » – marqué par la dissolution d'ETA – du fait de l'unilatéralité des démarches entreprises par les parties prenantes du conflit. Cette unilatéralité et la façon dont le désarmement a eu lieu ont soulevé bien des critiques dont la presse et la société civile n'ont pas manqué de se faire l'écho. Nombre de questions demeurent : pourquoi les États français et surtout espagnol n'ont-ils pas cherché à prendre un rôle actif dans le processus de paix ? Pourquoi l'État espagnol persiste-t-il dans une attitude de fermeture absolue à l'égard du groupe armé dont la durée de vie a été la plus longue en Europe ?

---

1. Qui réunissait Jonathan Powell, Gerry Adams, Bertie Ahern, Kofi Annan, Gro Harlem Brundtland et Pierre Joxe.

On s'est, jusqu'à présent, peu intéressé aux positions prises par certains des acteurs les plus engagés dans le conflit, en l'occurrence les militants illégaux des organisations armées, telles *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA), *Iparretarrak* (IK) et les Commandos Autonomes Anticapitalistes (CAA). Ces acteurs ayant été fortement impliqués dans le conflit, leur approche de la fin d'un cycle politique paraît importante à documenter afin de pouvoir envisager la pérennité de l'avenir de la situation au Pays basque. Dans la mesure où ces militants ont fait le choix de l'illégalité, leur perspective est pertinente et, on peut imaginer, contrastée face à un processus qui n'a pas été mené avec les autorités et qui a, dans un premier temps, été dénoncé par elles. En effet, bien qu'il soit question de processus de paix et que le Pays basque soit parvenu à une forme d'apaisement, apparemment garanti par la neutralisation des armes d'ETA, nombre de points qui furent au cœur du conflit demeurent non résolus notamment la possibilité de l'auto-détermination, le statut des prisonniers politiques, l'émergence de sentiments d'injustice suscités par les modalités du déroulement du processus de paix.

Quelle est aujourd'hui la position des militants les plus engagés dans la conflictualité avec l'État pour un autre statut du Pays basque<sup>2</sup> ? Comment voient-ils une situation décrite comme une fin de conflit ? Est-ce en ces termes qu'ils interprètent le désarmement et la dissolution de l'organisation qualifiée de terroriste, la plus ancienne en Europe occidentale ? Leur appréciation de la fin de conflit tient-elle à la façon dont le processus s'est déroulé ? Est-elle liée à leur représentation de l'État, à la position actuelle des parties prenantes du conflit, à l'histoire de ce dernier ? Afin de saisir les positionnements de ces acteurs eu égard au processus de paix et après avoir présenté l'enquête qui nourrit notre analyse, nous rappellerons les différentes phases des négociations entre ETA et les gouvernements espagnols successifs. Nous envisagerons ensuite les phénomènes de sublimation, *i.e.* de transformation morale et normative idéalisante, sous-tendant les appréciations positives exprimées par les militants et dégagerons les raisons expliquant les jugements négatifs formulés à l'encontre du déroulement de cette fin de cycle. Nous dévoilerons enfin les zones d'ombre persistantes relatives à l'avenir du Pays basque (nord et sud), toujours partagé entre deux États. Cette analyse des représentations se distingue des travaux menés sur les processus de démobilisation d'acteurs engagés dans la violence armée illégale (voir Duclos, 2010), en particulier parce que nous ne nous intéressons pas à leurs trajectoires ni à leur réintégration dans la société basque post-conflit, les acteurs rencontrés ayant tourné la page de la clandestinité depuis plusieurs années déjà.

---

2. Précisons que seul un faible nombre des personnes rencontrées a été impliqué directement dans le processus de désarmement et qu'IK en tant que telle s'est tenue à l'écart de celui-là.

## Présentation de l'enquête

L'analyse que nous développons s'appuie sur une enquête réalisée au Pays basque sud et nord (Hegoalde et Iparralde) entre mars 2016 et août 2019. Elle nous a permis de nous entretenir avec 64 militants impliqués dans des organisations illégales (ETA, IK, CAA) ayant pris part au conflit basque depuis les années 1960 jusqu'à la dissolution d'ETA annoncée le 3 mai 2018. Si nous désignons ces militants comme « clandestins », ce n'est pas au sens que le terme a trouvé dans certains groupes comme ETA (*i.e. liberados*), mais au sens de la langue française, c'est-à-dire « qui existe, fonctionne, se fait de manière secrète, en dehors de ceux qui exercent l'autorité, à l'encontre des lois établies, de la procédure normale et licite » (*Trésor de la Langue Française*) et dont la signification est synonyme d'« illégal ». Cette acception permet de regrouper les militants « en clandestinité » au sens strict, c'est-à-dire recherchés, en cavale et ceux gardant un pied dans la société civile mais agissant illégalement pour le groupe auquel ils appartiennent. Les personnes ont été contactées soit de façon directe, soit par la méthode « boule de neige » (Laperrière, 1997)<sup>3</sup>. La plus jeune avait 34 ans et le plus âgé 77 ans au moment de l'entretien. Les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits. Ils ont duré entre 32 mn et 4h00, pour une moyenne de 83 mn par entretien. Ils ont été réalisés en face-à-face et, pour un cas, par vidéo-conférence. Trois personnes très éloignées géographiquement ont répondu par écrit. Les entretiens se sont déroulés soit en français soit en castillan, l'auteure n'étant pas bascophone. L'annexe 1 présente la liste des enquêtés et leurs caractéristiques sociodémographiques (p. 146). Le choix des organisations illégales étudiées tient à l'importance qu'elles ont revêtue dans le conflit en Hegoalde et Iparralde respectivement pour ETA et IK. ETA et les CAA ont fait le choix de l'exécution politique à la différence d'IK ce qui introduit une différence notable entre les organisations du sud et celle du nord, au-delà de leurs différences en termes d'effectifs et de durée de vie. Si ETA, IK et les CAA n'ont pas vu le jour à une même époque historique (respectivement 1959, 1973, 1976) ni dans un même contexte (la dictature franquiste pour l'Hegoalde, une démocratie représentative pour l'Iparralde), il demeure pertinent d'interroger les représentations d'acteurs ayant eu recours à des actions armées dont la portée n'a toutefois pas été comparable au nord et au sud. La collecte de données primaires a été complétée par une étude systématique des documents écrits publiés par les groupes étudiés.

---

3. Dans ce type de terrain, il s'avère quasiment impossible de procéder à une sélection des enquêtés par âge et par sexe, les opportunités de contacts étant aléatoires (voir Grojean, 2010).

**Tableau 1 : Répartition des enquêtés dans les groupes politiques**

Groupes	Nombre
ETA	51
CAA <sup>4</sup>	1
IK	12
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>

**Tableau 2 : Répartition générationnelle des enquêtés<sup>5</sup>**

Individus nés dans les années	1940	1950	1960	1970	1980
	G 1		G 2	G 3	
ETA	7	23	12	6	3
CAA			1		
IK	1	4	7		
<b>Total</b>	<b>35</b>		<b>20</b>	<b>9</b>	

## 1. Trente années d'échecs de dialogue

La remise des armes vient au terme d'un processus de plusieurs décennies d'échecs de négociations et de pourparlers entre le gouvernement espagnol et ETA. Les premières discussions commencent dans la seconde moitié des années 1970, en décembre 1976 et janvier 1977 où sont établis à Genève des contacts entre ETA-pm, ETA-m et Angel Ugarte (commandant des services de renseignement du SECED), émissaire du gouvernement d'Adolfo Suárez, afin de s'accorder sur une trêve pour envisager la libération des militants détenus et le retour des exilés. Il faut ensuite attendre le 12 novembre 1986 pour que se rencontrent en Algérie Txomin Iturbe Abasolo, représentant d'ETA, et J. Argote, mandaté par le gouvernement, puis les 11-12 janvier 1987 pour une seconde rencontre entre les deux parties (communiqué d'ETA du 4/9/1987 publié in *Punto y Hora*, n° 485, 10/9/1987, p. 18-19).

Suite à l'explosion d'une voiture piégée, le 11 décembre 1987, visant le quartier général de la garde civile à Saragosse dans laquelle douze personnes sont

4. Le faible nombre de militants des CAA rencontré tient au fait que l'essentiel des forces vives de ce groupe ont été décimées dans l'embuscade de Pasajes le 22 mars 1984.

5. La date de naissance de Vincenzo manque.

tuées, l'État espagnol demande à ETA un cessez-le-feu temporaire. En réponse à cette demande, ETA propose un cessez-le-feu de 60 jours, impliquant l'arrêt des exécutions par le groupe en échange de l'ouverture de discussions dans lesquelles le gouvernement algérien serait médiateur (voir *Egín*, 29 janvier 1988). Le 20 février 1988, le représentant du gouvernement espagnol, Julen Elgorriaga, se rend en Algérie et demande à Eugenio Etxebeste une trêve indéfinie. La réponse d'ETA est donnée, le 24 février 1988, par l'enlèvement d'Emiliano Revilla, chef d'entreprise, et par une déclaration imposant le respect d'un cessez-le-feu bilatéral. La recherche d'un dialogue est suspendue jusqu'en octobre 1988. ETA reprend une campagne d'attentats à la bombe à Santander, Logroño, en Navarre, Araba, Guipúzcoa et Biscaye pour faire pression sur le gouvernement en vue de négociations.

Le 30 octobre 1988, ETA propose à nouveau un cessez-le-feu au gouvernement espagnol conformément à la logique bilatérale proposée en janvier 1988 (*Egín*, 2 nov. 1988). Emiliano Revilla, considéré comme un « élément hautement significatif de l'oligarchie espagnole », est libéré ce même jour. Pourtant Felipe González, à la tête du gouvernement socialiste, exprime son refus de tout accord bilatéral avec ETA. Trois jours plus tard, le 2 novembre, ETA offre à nouveau un cessez-le-feu, de deux mois maximum, soumis à la condition d'une négociation avec le gouvernement espagnol en Algérie. La volonté de l'organisation de mettre un terme à la confrontation armée est réaffirmée dans un entretien réalisé avec le directeur du journal *Diario 16*, Pedro J. Ramírez le 21 décembre 1988<sup>6</sup>. Poursuivant la même logique politique, ETA annonce le mois suivant, le 8 janvier 1989, la première trêve de son histoire, un cessez-le-feu unilatéral de deux semaines comme « preuve de bonne volonté » (voir *Egín*, 8 janvier 1989, p. 11). Le 16 janvier Rafael Vera, secrétaire d'État à la sécurité, et Juan Miguel Eguigaray, délégué du gouvernement en Murcie, rencontrent en Algérie Eugenio Etxebeste, Ignacio Aracama et Belén González. Le 22, ETA annonce la prolongation du cessez-le-feu jusqu'au 26 mars. Le 25 janvier 1989, des délégations du gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez et d'ETA dont *Antxon* se retrouvent à Alger. Quatre autres réunions de travail, étalées dans le temps, suivront. Il s'agit d'envisager la transition et l'élaboration de la Constitution.

---

6. Il s'agit du premier entretien donné par ETA à un quotidien espagnol. « Estamos dispuestos a negociar, pero no a arrepentimos ni a rendirnos ». « Nosotros proponemos que mañana mismo, con Antxon Etxebeste como interlocutor, en Argel, se empiecen a poner las soluciones », se agrega en la citada entrevista. Respecto a los contactos mantenidos en Argelia con representantes del Gobierno español, los etarras aseguran que la última entrevista tuvo lugar en diciembre de 1987. Más adelante la cúpula de la organización dice: « A los poderes del Estado no les queda otra alternativa si no quieren negociar que verse obligados a cometer un auténtico genocidio [...] y continuar siendo objeto de nuestros ataques que nunca cesarán ». La dirección de ETA manifiesta que la autodeterminación de Euskadi « es el nudo gordiano para la resolución del llamado contencioso vasco que propiamente es el problema del Estado español ». Los etarras reiteran el valor de la alternativa KAS y aseguran que pedirán « en su día a la población vasca que opte por un estado independiente ». Concernant Hipercor, l'organisation reconnaît que : « Nuestra organización reconoció y reitera ahora el error y la grave responsabilidad que cometió en la puesta en marcha del operativo de tan trágicas consecuencias. Asumimos plenamente esa autocrítica ». ETA añade, no obstante, la responsabilidad del Gobierno "al negarse a desalojar el local".

Alors que le gouvernement espagnol, dans un communiqué du 28, considère positives les « discussions politiques » avec ETA et affirme sa volonté de les poursuivre, José Luis Corcuera, qui fut l'un des représentants du gouvernement dans les négociations d'Alger, modifie dans sa déclaration officielle la question de la table complémentaire avec le PSOE et HB, après une rencontre avec l'ensemble des représentants de son parti (voir *El País*, 29 mars 1989). ETA souligne que ce changement met en danger le cessez-le-feu (voir *Egin*, 29 mars 1989) et demande le 31 mars au gouvernement d'organiser dans les 72 heures une rencontre à Alger mais ce dernier ne vient pas. Il procède plutôt à un déploiement de force ainsi qu'à des contrôles routiers renforcés en Hegoalde. Le 4 avril ETA, fait savoir dans un communiqué que les négociations d'Alger ont été rompues dans la mesure où le gouvernement n'a pas respecté les points sur lesquels un accord avait été obtenu (voir *Euskadi Información*, n° 60, 1989). Les opérations militaires du groupe reprennent à partir du mois de mai.

À la fin de l'année ainsi qu'en 1990 de nouvelles discussions sont menées à Saint-Domingue entre Eugenio Etxebeste et un interlocuteur anonyme surnommé *Botijero*. Les cinq rencontres aboutissent à un échec dans la mesure où le gouvernement espagnol pose comme pré-condition un cessez-le-feu de deux mois minimum et ETA de 15 jours (voir Nuñez, tome VIII, 1993, p. 78). Le blocage du dialogue persiste l'année suivante puisque le 8 décembre 1991 ETA s'affirme disposée à réaliser une trêve de deux mois « si le gouvernement espagnol » donne « certaines garanties » et que l'on parvient à un point d'accord mutuel dans ce délai, ce à quoi le gouvernement répond que la seule possibilité de discussion avec ETA est d'« abandonner les armes et de cesser de tuer ». La forclusion persiste en 1996 lorsqu'ETA annonce le 23 juin une trêve d'une semaine et propose au gouvernement du Parti Populaire (PP), récemment élu, de négocier une sortie de conflit démocratique passant par le droit à l'auto-détermination du Pays basque. José María Aznar et son gouvernement ne donnent aucune suite à la proposition, refusant tout dialogue<sup>7</sup>. Cette posture se confirme avec l'extradition le 9 août de membres phares d'ETA, participant à l'« appareil de dialogue » constitué pour mener d'éventuelles négociations avec Madrid. Il s'agit Eugenio Etxebeste, Ignacio Aracama Mendia et José María Gantxegui Arruti (*Libération*, 8/11/1997).

Quelques mois plus tard, le 16 septembre, ETA déclare pourtant une trêve illimitée ou « trêve unilatérale et indéfinie » commençant le 18 septembre, en soulignant que la continuité de cette trêve serait marquée par « les événements et les pas qui seront faits à partir de maintenant ». Le gouvernement Aznar entame, entre septembre 1998 et septembre 1999, une politique de rapprochement de plus de 120 prisonniers d'ETA dans des prisons proches du Pays basque et autorise le retour de 300 exilés.

---

7. Les signataires du pacte d'Ajuria Enea, en revanche, s'engagent à dialoguer avec ETA en échange de la libération de José Antonio Ortega Lara, de la suspension de façon complète et prolongée de ses actions armées et de l'acceptation de la pluralité des options politiques dans la Communauté autonome.



L'année de la signature de la déclaration de Lizarra, par laquelle partis et organisations syndicales s'engagent à initier ensemble une voie de lutte empruntant des moyens pacifiques pour la « construction nationale du Pays basque par des institutions démocratiques », ratifiée le 2 octobre 1998 à Garazi<sup>8</sup>, ont lieu des négociations secrètes entre des représentants du gouvernement Aznar et ETA en Suisse. Ce même 2 octobre, J. M. Aznar affirme son souhait d'entrer dans un processus de paix si ETA abandonne définitivement la violence. Il mettrait alors en œuvre les points 9, 10, 12 du Pacte d'Ajuria Enea, *i.e.* l'ouverture d'un processus de réinsertion des prisonniers et des exilés basques d'ETA, l'ouverture d'un dialogue entre les pouvoirs compétents de l'État et ceux qui tournent le dos à la violence.

Alors qu'en mai 1999, le gouvernement annonce que 304 personnes liées à ETA peuvent revenir en Espagne, en particulier celles pour lesquelles les délits sont prescrits, Joaquín Echeberria Lagisket, chargé des relations internationales d'ETA, est arrêté à Tarbes le 1<sup>er</sup> août 1999. La conséquence immédiate de l'arrestation est le constat par ETA le 26 août d'un blocage du dialogue avec le gouvernement. Néanmoins en septembre 1999, le gouvernement Aznar accepte le transfert dans des prisons du Pays basque sud de 105 des 405 prisonniers d'ETA. L'organisation fixe trois nouvelles conditions refusées par le gouvernement. Pourtant le 16 septembre 1999, celle-là décide une trêve. Dans ce contexte, le 25 octobre Belén González Peñalva, dite *Carmen*, interlocutrice d'ETA dans les discussions de l'organisation avec les représentants du gouvernement, en mai 1999, est arrêtée à Pau. ETA annonce alors publiquement, le 28 novembre, sa décision de rompre la trêve indéfinie à partir du 3 décembre 1999 (voir *Gara*, 28 novembre 1999). En mai 2005, le Congrès des députés soutient l'offre de dialogue adressée par le chef du gouvernement José Luis Zapatero à ETA sur une fin négociée de la violence. Le 18 juin 2005, ETA déclare la fin des assassinats de personnalités politiques élues en Espagne à l'exclusion des membres du gouvernement (voir *Zutabe*, 8 juillet 2005).

Une nouvelle phase s'ouvre en mars 2006. Le 22, ETA décide un « cessez-le-feu permanent », entrant en vigueur sous 48 heures, en contrepartie de deux revendications principales – l'autodétermination du peuple basque et la reconnaissance d'un grand Pays basque qui comprendrait l'*Euskadi*, la Navarre et le Pays basque français. Dans un communiqué envoyé à la radiotélévision publique basque et au quotidien *Gara*, ETA justifie sa décision par le désir d'« encourager un processus démocratique au Pays basque ». À cette proposition, le gouvernement Zapatero répond le 29 juin par l'annonce de l'ouverture d'un « dialogue » avec ETA mais le 18 août les parties reconnaissent le blocage du dialogue entre ETA et le gouvernement. Néanmoins entre septembre et novembre 2006, 11 réunions se tiennent dans le Sanctuaire des Jésuites de Loyola à Azpeitia (Guipúzcoa). Elles débouchent sur les « accords de Loyola » qui dessinent les « bases pour un dialogue et un accord politique, bien que le 4 novembre ETA ait menacé dans son bulletin interne de « rompre » le processus s'il n'y a pas « d'avancées visibles » à l'automne. Suite à l'interdiction et à la qualification de *Jarrai*, *Haika* et *Segi* en or-

---

8. Et signée le 12 septembre 1998 à Lizarra.

ganisations terroristes en janvier 2007, ETA annonce le 4 juin la fin du « cessez-le-feu permanent » prononcé le 22 mars 2006 par un communiqué à Gara et Berria pour le 6 juin 2007.

À nouveau, le 5 septembre 2010 ETA déclare l'observation d'un cessez-le-feu dans le journal basque Gara ainsi que dans une vidéo remise à la chaîne BBC, sans préciser s'il s'agit d'une décision temporaire ou définitive. Le groupe précise qu'il ne mènera plus d'« actions armées offensives » et que « si le gouvernement espagnol en a la volonté », ETA est disposée à accepter « les *minima* démocratiques nécessaires pour initier le processus démocratique ». Le gouvernement socialiste choisit une autre option en ouvrant en 2010 la « voie de Nanclares » aux militants d'ETA emprisonnés, offrant une alternative aux prisonniers souhaitant quitter le groupe<sup>9</sup>. ETA marque un dernier pas en annonçant le 10 janvier 2011 un cessez-le-feu « permanent », « général » et « vérifiable par la communauté internationale », incluant la fin de la levée de l'impôt révolutionnaire, à titre d'« engagement ferme » pour « un processus de solution définitive et la fin de la confrontation armée » (voir Gara, 10 janvier 2011). Dans le sillage de la conférence internationale de paix organisée au palais d'Aiete (San Sebastián) le 17 octobre 2011, ETA déclare publiquement le 20 « l'abandon définitif des actions armées ». Cette annonce est suivie le 24 novembre 2012 d'une nouvelle ouverture de la part d'ETA qui se dit prête à négocier avec la France et l'Espagne en vue de sa « dissolution ». Néanmoins jusqu'en 2016 et en dépit des recommandations formulées à l'issue de la conférence, le processus est resté en suspens. Les velléités de désarmement ont reçu de la part des deux États une fin de non-recevoir constante (voir Tubiana in Reuters, 17/12/2016), le gouvernement espagnol imposant une « dissolution inconditionnelle ». Il faut attendre le 17 décembre 2016 pour que des personnalités de la société civile basque s'engagent plus avant dans le processus de paix et neutralisent une partie du stock d'armes d'ETA à Louhossoa. La situation de blocage se confirme avec l'arrestation de ceux que l'on appelle les « Artisans de la paix »<sup>10</sup> et par l'entrave du processus de destruction des armes (voir Tubiana *et al.*, Mediapart, 16/12/2016). Le désarmement de l'organisation donne lieu à une situation singulière dans laquelle les États français et espagnol refusent la remise des armes (Mediapart, 17/12/2016), de sorte que la société civile doit organiser leur neutralisation. Le 8 avril 2017, ETA remet à la police française une liste de huit caches d'armes situées en Iparralde<sup>11</sup> avant d'annoncer son autodissolution le 3 mai 2018, marquant ainsi la fin d'un cycle politique ouvert soixante ans plus tôt. La société

---

9. En échange d'une demande de pardon, ces militants s'engagent à payer les indemnités requises par la justice et à collaborer à la lutte contre ETA, ils sont regroupés dans une prison à Nanclares, proche du Pays basque, et obtiennent des permissions de sortie. Ils peuvent espérer une libération conditionnelle une fois les trois quarts de leur peine accomplis moyennant des projets de réinsertion convaincants. On parle de la « voie de Nanclares ». Par ce processus, les anciens militants d'ETA reconnaissent la légalité de leur incarcération sans demander que leur libération soit liée à une négociation globale sur les prisonniers politiques.

10. En l'occurrence, Jean-Noël Etcheverry, Michel Berhocoirigoin, Michel Bergougnan, Béatrice Molle-Haran, Stéphane Etchegaray.

11. Lien internet : <https://www.lavangarde.com/politica/20170408/421540708721/medios-franceses-informan-de-que-eta-ha-entregado-la-lista-de-12-zulos-repartidos-por-el-suroeste-de-francia.html>

civile a également assumé une large part de la médiation, lors de l'identification par les forces de sécurité espagnoles et françaises des caches d'armes d'ETA, les autorités espagnoles déplorant toutefois qu'en lieu et place des 12 points dont la géolocalisation avaient été fournis huit seulement contiennent des armes (*La Vanguardia*, 8/04/2017). Ce désarmement se déploie sur fond de « translation » de la fin d'ETA de la Communauté autonome basque vers l'Iparralde, ce déplacement étant l'une des caractéristiques remarquables et insolites de la dissolution d'ETA.

Face au désarmement d'ETA, les positions des gouvernements espagnol et français ont été contrastées. Du côté de Madrid, une reddition totale, sans condition et avec demande de pardon était attendue. En avril 2017, la France avançait que « seule l'autorité judiciaire est habilitée » à procéder au désarmement et que les modalités de la remise des armes ne « peuvent faire l'objet d'aucune négociation ». Le ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux affirme alors que « l'unique solution pour un désarmement dans le respect de la loi est de signaler la localisation de ces armes aux autorités » (*Le Figaro*, 18/03/2017). Il était question d'une remise « unilatérale » et sans « conditions » des armes, dans la mesure où « ces armes et explosifs constituent des éléments de preuve dans le cadre des enquêtes en cours » (Bruno Le Roux). Pourtant après cette prise de position initiale et l'arrestation de décembre 2016, les autorités françaises ont contribué à l'avancée du processus de désarmement à travers notamment des discussions informelles avec les « Artisans de la Paix » et un certain « laissez-faire » des acteurs de la société civile. Du côté espagnol, la fermeté et la fermeture du dialogue sont de mise puisque le gouvernement Rajoy affirme, par la voix du ministre de l'Intérieur, Juan Ignacio Zoido, que « le seul chemin possible pour ETA, c'est la dissolution, la remise des armes, la repentance et la réparation du tort causé » ce qui revient à un refus de toute « transactions » ou « concession » de la part du gouvernement<sup>12</sup>. Mariano Rajoy va jusqu'à déclarer que « l'action menée par le groupe terroriste est tout simplement le résultat de leur défaite finale par la démocratie espagnole avec les armes de la loi » (twitter). Il s'agit bien de n'offrir aux militants de l'organisation aucune solution ni pour les prisonniers politiques (en termes de rapprochement par exemple) ni en vue d'une possible amnistie<sup>13</sup>. Les premières paroles de M. Rajoy aux associations de victimes leur assurent que la dissolution d'ETA ne donnera lieu à aucune compensation<sup>14</sup>. ETA demeure présentée comme la « banda terrorista » que ce soit par la presse, les gouvernements espagnols ou les associations de victimes.

---

12. Le ministère de l'Intérieur espagnol exige d'ETA qu'elle annonce « sa dissolution finale, présente ses excuses à leurs victimes et disparaisse, au lieu de monter des opérations médiatiques pour dissimuler leur défaite et essayer de faire des gains politiques à partir des mêmes opérations » (*Ouest France*, 10/04/2017).

13. Le gouvernement Rajoy souligne que « les terroristes ne peuvent attendre un traitement préférentiel de la part du gouvernement et beaucoup moins d'impunité pour leurs crimes » (*Ouest France*, 10/04/2017). L'Association des Victimes du Terrorisme (AVT) publiait le 7 février 2017 un communiqué dénonçant les remises de peine pour les prisonniers d'ETA.

14. Dès le 23 novembre 2010, les associations de victimes ont publié un modèle de disparition d'ETA sans impunité. Voir aussi Covite ([eldiariionorte.es](http://eldiariionorte.es), 6/04/2017).

## 2. Appréciation par d'anciens militants illégaux d'un processus de légalisation

### 2.1. Regards contrastés sur un processus cahotique

Lorsque l'enquête a commencé en mars 2016, les premières étapes du désarmement en étaient à leurs balbutiements (d'où le nombre de non réponse enregistré, N = 4). De même, la dissolution d'ETA n'a été prononcée que 15 mois avant la fin de la recherche. Dans la lecture des réponses formulées ci-dessous, il convient donc de distinguer l'appréciation du désarmement d'ETA (telle qu'on la trouve dans les réponses d'Isabella, Madeleine, Mathieu, Jacques, Nicolas, etc.) de celle du processus de paix (voir Nicolo, Xavière, Justin, Sandrine, etc.). Les réponses recueillies attestent toutefois d'une appréciation très mitigée de ce dernier et de la dissolution de l'organisation. De façon générale, les acteurs reconnaissent l'inéluctabilité de la dissolution du groupe clandestin au vu de la situation socio-historique, du rapport de forces et de l'état des capacités militaires d'ETA mais critiquent la façon dont se sont déroulés à la fois le désarmement et les « négociations » avec les États espagnol et français (voir tableaux 3 et 4). 21 personnes sont très critiques à l'égard de ce double processus (dont 16 anciens militants d'ETA sur 51), 16 expriment de fortes réserves et un tiers (N = 18 dont 17 d'ETA) un jugement positif. Celui-ci l'est d'autant plus que les acteurs ont été impliqués de près dans le processus comme ce fût le cas de Tanya, Grégoire et Jules.

**Tableau 3 : Appréciation du processus de paix et de la dissolution d'ETA par les ex-militants clandestins**

Génération civiles	Jugements Positifs	Mitigés	Négatifs	Total par génération
G 1	12	9	11	35
G 2	4	4	7	20
G 3	2	4	3	9
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	

**Tableau 4 : Appréciation du processus de paix et de la dissolution d'ETA par les ex-militants d'ETA et des CAA**

Jugements	Total
Positifs	17
Mitigés	16
Négatifs	16
Indécidables/Indifférents	2
NP	1

Quels points communs les personnes de chaque groupe partagent-elles ? Les individus ayant un regard positif sur le processus de paix sont majoritairement nés avant la première moitié des années 1960 (G 1 et G 2) sauf deux d'entre eux. À l'exception de trois parmi eux, tous se sont engagés après la fin du franquisme. Ce sont donc les générations les plus anciennes qui ont l'appréciation la plus positive du processus. La plupart des individus de ce groupe, à une exception près, assument avec une certaine fierté leur appartenance passée à l'organisation. *A contrario*, les « dissidents » d'ETA, tels François ou Ilyann, sont scandalisés par la façon dont s'est conclu le cycle de la violence politique. Du côté des acteurs ayant une appréciation franchement négative du processus, un tiers appartient à la première génération de militants – qui constitue plus de la moitié de l'échantillon – mais ils sont plus nombreux à être très critiques lorsqu'ils sont nés après la seconde moitié des années 1960. En particulier, un tiers des deuxième et troisième générations (G 2 et G 3) se trouve dans ce groupe, l'appréciation du processus étant d'autant moins franchement positive que l'on est plus jeune.

**Tableau 5 : Appréciation du processus selon les générations de naissance des militants basques**

Génération civile	Jugements Positifs	Mitigés	Négatifs	Total
G 1	12	8	11	35
G 2	4	4	7	20
G 3	2	4	3	9
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	

Parmi les jugements négatifs, il convient de distinguer d'une part l'opinion formulée concernant la dissolution d'ETA, la fin d'un cycle historique de la lutte au Pays basque et, d'autre part, les conditions dans lesquelles ont eu lieu la remise des armes. S'agissant du premier point, la quasi-totalité des militants rencontrés a conscience de l'évolution des conditions historiques qui ont jadis poussé à la lutte armée, de celle du contexte historique global mais également du rapport de force entre l'État espagnol et ETA. Les militants ont ce recul historique dans la mesure où à l'exception de neuf d'entre eux, tous se sont engagés jusqu'au début des années 1990 dans la lutte clandestine ou illégale ce qui leur permet d'apprécier le temps long<sup>15</sup>.

S'agissant de la dissolution d'ETA, certains militants (N = 10) avouent que l'organisation aurait pris cette décision plus tôt, cette opinion étant davantage présente chez les anciens membres du groupe. Ils estiment le plus souvent que l'époque d'une négociation qui lui aurait permis d'obtenir davantage est révolue

15. Sans toutefois les prémunir de forme d'illusion rétrospective dans la construction de leur récit (voir Bourdieu, 1986 ; Descamps, 2001).

depuis de nombreuses années, en l'occurrence depuis les accords de Lizarra-Garazi, au moins, en septembre-octobre 1998<sup>16</sup>. Ces militants déplorent à la fois l'unilatéralité du processus de paix et la position de faiblesse dans laquelle le groupe clandestin se trouvait au cours de ce dernier.

## 2.2. Phénomènes de sublimation

En revanche, lorsque la dissolution d'ETA soulève des appréciations positives, plusieurs éléments sont mis en avant qu'il s'agisse de l'expression d'une fin en cohérence et en conformité avec la création d'ETA comme moyen de lutte, porteuse de certaines valeurs et émanant du peuple<sup>17</sup> ; de la traduction d'une conscience partagée que la lutte armée n'est plus aujourd'hui l'outil approprié pour continuer le combat vers l'indépendance et le socialisme ; du fait d'avoir entendu la demande du peuple basque de mettre un terme à ce moyen de lutte<sup>18</sup>. Sur ce premier point et aussi surprenant que cela puisse sonner, Justin, militant de la première heure, confie :

« Le plus grand de l'organisation, c'est la façon de finir, la façon de terminer, de façon cohérente avec ses valeurs et ce qu'elle a toujours défendu, dans toute son histoire. Éthiquement, c'était impeccable, à mes yeux. Je suis très fier d'avoir fait partie de cette organisation, "fait partie" de façon humble, j'ai pas eu de responsabilité... J'ai été militant, j'étais membre mais aucune responsabilité dans cela. Mais les gens qui y ont participé, ça a été une consécration énorme » .

Ces propos offrent une forme d'exaltation, traduisent un mécanisme consistant en une relecture normative qui vise à conférer une vertu positive au désarmement dans une interprétation tendant à l'idéalisation. L'organisation, en tant que fer de lance de la lutte armée, disparaît néanmoins certains militants esquissent de nouveaux « lieux d'investissement », liés ou non au désarmement, plus souvent aux prisonniers politiques et à la langue basque qui contribueront à renforcer leur estime d'eux-mêmes. Prendre acte de la dissolution sans regret permet

---

16. Le pacte de Lizarra (*Pacto de Estella*) est signé le 12 septembre 1998 et ratifié le 2 octobre à Garazi. Il rassemble plusieurs partis nationalistes basques (PNV, EA, EH anciennement HB, IU, *Zutik-Batzarre* et *Abertzaleen Batasuna*) et 19 organisations sociales qui s'engagent à ouvrir ensemble une voie de lutte empruntant des moyens pacifiques, pour la « construction nationale du Pays basque par des institutions démocratiques ». La déclaration porte également sur le droit à décider du Pays basque et sur la territorialité (la résolution de la question basque concernant aussi l'État français).

17. Ainsi Ferrucio estime qu'« ETA a toujours été à l'écoute du pouls des populations dans ses actions armées. Son objectif et son discours étant essentiellement politiques, elle n'a pu éviter d'analyser les effets et les conséquences de la lutte armée à cette époque sur la base populaire et sur le projet politique en général. Elle avait la possibilité de continuer à faire pression sur l'État, mais elle était consciente que le moment était venu de laisser cette pression entre les mains du peuple, de toute la société basque. Et elle voyait aussi que l'action armée réduisait les possibilités d'accumulation de forces, essentielles pour tout projet de libération sociale et nationale. Elle s'est donc mise de côté et a laissé tout l'activisme de la lutte au peuple dont elle était issue il y a 60 ans ».

18. Quoique la première prise de distance très marquée de la population à l'égard d'ETA ait suivi l'exécution du conseiller municipal du Parti Populaire, Miguel Ángel Blanco, le 12 juillet 1997. En Espagne, 6 millions de personnes descendent dans la rue pour manifester contre ETA aux cris de « ETA, Basta ya ! ».

également de redonner sa place à cet outil qu'était la lutte armée, de la resituer dans un contexte, en lui conférant la signification d'un outil politique. Telle est la posture que neuf ex-membres d'ETA choisissent d'adopter et qu'illustrent les propos d'Ekaitz, qui participât aux commandos du groupe :

« Moi je pense que la lutte armée, c'était pas un but mais c'était un outil. Peut-être que c'est pas le mot non plus ; c'était un moyen de lutte qu'à un moment donné, ça peut être positif pour avancer dans le processus de libération et à un moment, non. Alors je pense que le cycle de la lutte armée, il est fini par beaucoup de motifs. Je trouve que c'est logique [qu'ETA se dissolve]. On va mener les choses par un autre côté. Ce qui n'est pas logique, c'est l'attitude de l'État espagnol et de l'État français »<sup>19</sup>.

L'abandon de la lutte armée paraît d'autant plus légitime qu'il est interprété comme l'expression de la prise en compte d'une attente, de la part du « peuple basque » et répondant à une demande (voir Madeleine, Carlito<sup>20</sup>, Xavière). On s'interrogera toutefois sur la validité de cet argument dans la mesure où si à partir de 1997, les actions armées sont de plus en plus mal supportées par la population, en particulier espagnole, le soutien à la gauche abertzale (patriote) au sud paraît déjà vaciller. Les résultats de la gauche abertzale aux élections dans la Communauté autonome sont, de ce point de vue, éclairants : le plus grand nombre de voix recueillies par celle-là (i.e. par Herri Batasuna (HB), Eusko Alkartasuna (EA), Euskadiko Ezkerra (EE)) est de 505.498 (respectivement 199.900, 181.175, 124.423<sup>21</sup>) aux élections du parlement basque de 1986, score confirmé aux élections des Juntas Générales (assemblées générales) de 1987 où le total des voix pour les trois formations est de 381.218<sup>22</sup>. Or il faut attendre les années 2010 pour trouver des scores électoraux comparables portés par Bildu et Aralar qui rassemblent en 2011 respectivement 273.138 et 37.220 des suffrages exprimés aux élections des Juntas Générales<sup>23</sup>. Ces résultats sont confirmés l'année suivante par le score d'Euskal Herria Bildu (EH Bildu) aux élections du parlement basque avec 277.923 des suffrages recueillis, représentant 25,00 % des voix. Il existe donc un décalage évident entre l'expression d'un recul du soutien à des actions armées et sa prise en compte par l'organisation qui les a menées le plus longtemps en Hegoalde. Cependant l'argument électoral souvent avancé par le gouvernement espagnol, sous la modalité : « Laissez les armes, privilégiez les votes

19. Pantxo, impliqué dans ETA-m, partage son avis tout de même qu'Isabella : « S'ils ont décidé, c'est qu'ils ont écouté la société... Ça a toujours été pour moi que la lutte armée, c'était le moyen pour arriver à un but. Si on n'est pas arrivé au but, on a fait ce qu'on a pu. C'est plus valable, ils ont décidé d'arrêter, il faut arrêter. »

20. « Il n'y avait pas d'autre chemin. Je ne pense pas qu'on pouvait revenir en arrière et continuer comme on était [engagé] parce que le peuple nous demandait qu'on ne continue pas. Moralement, peut-être, ça a été aussi un peu long. Ça a été long – selon moi – mais je pense qu'il y avait pas un autre chemin. Il fallait lutter, c'est sûr mais il fallait que ça soit pacifique. »

21. Ce qui, en pourcentage, représente respectivement 17,47 ; 15,84 ; 10,88 %. Les résultats de l'ensemble de ces scrutins sont disponibles sur le site du gouvernement basque : <http://www.euskadi.eus/elecciones/>.

22. HB, EA et EE reçoivent respectivement 18,33 ; 11,38 ; 7,78 % des votes.

23. C'est-à-dire respectivement 25,94 et 3,54 % des voix.

et nous pourrions avancer », laisse aujourd'hui pantois les anciens militants clandestins qui estiment trouver dans la situation actuelle une confirmation du refus du dialogue, courant depuis des décennies, par ce gouvernement ainsi que le suggère Xavier<sup>24</sup>.

Plus crédible que le fait d'avoir entendu la « voix du peuple » – ou le fait d'y avoir répondu sans délai – on reconnaîtra la conscience de l'impasse dans laquelle se trouvait le recours à la lutte armée. Convaincus de ce que, dans le contexte actuel, elle ne pouvait plus rien apporter, les militants admettent volontiers la nécessité d'un changement de stratégie. Cette conscience ne traduit pas seulement la reconnaissance désabusée de l'évolution des conditions de la lutte (en particulier de la lutte armée) au Pays basque ainsi que dans le monde<sup>25</sup> mais se formule surtout comme la conclusion d'une analyse politico-stratégique. Cette analyse convoque des facteurs contextuels comme les propos de Lauréline le soulignent concernant la dissolution d'ETA :

« Je pense qu'on n'avait peut-être pas un autre moyen de le faire. On n'avait pas un autre chemin. Mais... je pense qu'on est loin d'être arrivé au bout du chemin.

- C'est quoi le bout du chemin ?

Nous, en tant que pays... [...] c'est l'indépendance, mais c'est aussi un changement dans la lutte des classes. [...] Je ne pense pas que ce changement-là peut-être très radical en ce moment. Ni à ce moment ni à 20 années. Parce que pour que cela soit vraiment radical il va falloir que le changement soit global. En ce moment, on n'est pas là. Donc, voilà, nous on a donné ce qu'on pouvait donner, on est arrivé jusqu'à là où on est arrivé, et d'autres continueront ».

L'analyse sociopolitique se décline également en termes stratégiques ainsi que le met en lumière Martial :

« En 2009, il y a eu un changement de stratégie de la part de la gauche abertzale, et un changement de stratégie historiquement très stratégique, on va dire, et toutes ces décisions sans aucun doute, ont eu... des conséquences pour ETA, pour l'action d'ETA. Par conséquent, ça a été un processus, ces dernières années, difficile surtout du fait de l'attitude des États. C'est-à-dire que le changement de stratégie répondait, pour partie, à la solution du conflit avec toutes les conséquences, mais aussi pour ouvrir un nouveau cycle dans lequel on pourra, par le moyen de voies démocratiques, obtenir l'indépendance de notre pays parce que nous pensons qu'il y a des conditions dans ce pays, où nous pou-

---

24. « Ils avaient dit : "arrêter les armes, tout sera possible". Aujourd'hui, il n'y a pas de processus, ETA est en train de disparaître, il y a encore des prisonniers, il y a plein de choses qui se passent et c'est pareil. »

25. Plusieurs enquêtés dont Etan soulignent qu'après les attaques du 11 septembre 2001 à New York, il n'est plus possible de recourir à la lutte armée sans risquer une confusion des objectifs et des significations de son usage : « À partir de 2001, il y a un nouveau paradigme qui va s'ouvrir qui va rassembler les perspectives de tous les mouvements de résistance de par le monde – pas qu'au Pays basque – mais également en Amérique du sud, en Palestine, partout. L'intégrisme islamiste qui va se déployer à partir de 2001 deviendra quelque part l'arbre qui cache la forêt et l'élément pour établir des amalgames entre tous ces mouvements. Et également l'élément qui va enclencher une politique d'accélération de la politique – cette fois on peut utiliser le terme – une "radicalisation" de la politique sécuritaire. [...] Ça a été de plus en plus difficile à partir de 2001 d'établir une lisibilité [de la lutte armée basque]. »



vons obtenir des majorités pour cet objectif. Ensuite, après ces décisions, on n'a pas pu arriver à un processus de résolution comme en Irlande ou en Afrique du sud ou comme dans d'autres pays du monde, bien que ça soit surprenant mais c'est comme ça »<sup>26</sup>.

Cette lecture dont il n'y a pas lieu de remettre en cause la pertinence permet de ne pas appréhender la fin de l'organisation armée et sa dissolution comme un échec mais également comme une évolution stratégique, en particulier dans les outils convoqués, pour parvenir à un objectif qui demeure identique : le droit à l'auto-détermination et, de façon maximale, l'indépendance. Cet objectif garde d'autant plus de réalité et de prégnance qu'aux yeux de nombre de militants abertzales la situation sociopolitique du Pays basque n'a pas foncièrement changé.

Le processus de sublimation permettant de donner sens et de dépasser la fin d'une organisation dont aucun des militants – à une exception près<sup>27</sup> – ne s'est véritablement détourné s'orchestre donc selon trois modalités au moins : en premier lieu, une valorisation de la société basque dont les acteurs célèbrent une forme de maturité, d'engagement et d'autogestion décisionnelle dans l'évolution de la situation politique sur le territoire ; en deuxième lieu, la fierté d'avoir appartenu à une organisation qui a su terminer dignement une lutte en accord avec ses valeurs et dans le respect des attentes du peuple basque ; enfin la reconnaissance de la nécessité d'un changement de stratégie politique procédant d'une analyse politique avérée plutôt que de la reconnaissance d'une situation de faiblesse probablement patente de l'organisation armée.

### 2.3. Zones d'ombre du processus

Les appréciations explicitement négatives du processus de paix représentent un tiers de l'échantillon (N = 21). Un quart d'entre elles (N = 17), sans être absolument négatives, sont plutôt critiques. L'ensemble représente donc 38 réponses sur 60 exprimées. Il serait erroné de croire que les ex-militants clandestins en particulier d'ETA sont nostalgiques de la disparition de leur organisation puisque dix d'entre eux considèrent que le groupe aurait dû se dissoudre plus tôt et 9 que la lutte armée étant un moyen qui n'a de pertinence que dans un contexte donné, sa dissolution est « logique », cohérente.

Si le processus de désarmement d'ETA présente un cas tout à fait original eu égard à d'autres précédents du fait de l'implication de la société civile, cette originalité masque, si ce n'est une absence de collaboration manifeste de la part de l'État espagnol, un désintérêt majeur pour le désarmement d'ETA, ainsi que nous l'avons précédemment rappelé. Telle est la thèse soutenue par certains acteurs de la mouvance d'ETA comme Flavien, évoquant la dissolution :

---

26. Voir aussi Pantxo, Ianis, Louisa évoquant le fait que la gauche abertzale a changé, à plusieurs reprises, de stratégie, Amandine analysant la question sur un plan militaire conclut : « Ça a été une bonne décision. J'avais vu qu'on n'avait pas beaucoup de sortie à ce moment donné, il y a pas beaucoup de sortie au niveau armé, donc il faut changer la stratégie, évoluer ».

27. Seule, dans l'échantillon, Isée a suivi la « voie de Nanclares » en prenant officiellement ses distances avec le groupe armé et demandé pardon aux victimes.

« C'était une excellente nouvelle. L'ETA a mis fin à son action armée, s'est désarmée et a fini par se dissoudre, malgré les obstacles qui ont été mis en place par ceux qui auraient voulu que tout cela se produise. Je pense que dans quelques années, ce processus entrera dans l'histoire pour plusieurs raisons, notamment parce qu'il s'agit d'un cas unique de fin de la violence boycottée par les autorités. Ce sont les mouvements sociaux, des acteurs de la communauté internationale et l'ETA elle-même qui ont mené ce processus. Ça fait de la peine à dire mais nous avons appris que certains acteurs ont préféré que la violence d'ETA ne cesse pas, parce qu'ils l'ont utilisée pour légitimer leurs stratégies politiques. Le Royaume d'Espagne, surtout, en avait fait le premier ennemi intérieur et a vécu sa disparition comme une perte. Je sais que c'est difficile à croire pourtant il ne s'agit pas d'opinions mais de faits : l'État espagnol a eu des occasions d'accélérer ce processus et de le soutenir mais a préféré créer des obstacles et a même essayé d'empêcher d'atteindre son objectif final ».

De façon générale, les critiques formulées à l'égard du processus de paix par les anciens militants clandestins traduisent une lecture politique des positions des parties prenantes du conflit au Pays basque, nord et sud. Elles sont de nature procédurale, stratégique et mésosociale, et mettent en évidence des biais de confirmation dans les lectures proposées de l'attitude stratégique des États en particulier au sud.

### **2.3.1. Un « processus » critiquable ou les impasses procédurales du désarmement**

Sur le plan procédural, les conditions dans lesquelles a eu lieu la remise des armes et que nous avons rappelées, puis la dissolution d'ETA sont un des points majeurs de la critique. Il n'est pas propre à ces militants mais se retrouve en plusieurs lieux de la société qu'elle soit basque, française ou espagnole. Pour les acteurs rencontrés, le blocage du désarmement fomenté par les États français et espagnol est significatif non seulement d'un rapport de force entre organisations gouvernementales et organisations non-gouvernementales mais surtout d'une attitude caractéristique des deux États face aux revendications basques. Les blocages existant depuis 2011 et surtout au cours des années 2016-2017 autorisent une lecture rétrospective produisant un biais de confirmation sur la politique espagnole depuis les années 1980. Ils suggèrent un dévoilement ainsi qu'une confirmation de la position stratégique et politique assumée par l'État espagnol depuis des décennies. Cette lecture rétrospective permet d'appréhender sous une autre lumière les discours et promesses des gouvernements successifs et semble dévoiler un mensonge politique autour de la promesse du dépôt des armes, censé être la première condition du dialogue. Les arrestations de décembre 2016 paraissent, aux yeux des militants, mettre au jour de façon emblématique à la fois l'attitude des États à l'égard de la question basque, une posture caractéristique de refus de la négociation et des discussions mais aussi la persistance d'un contexte de clôture des opportunités politiques en Hegoalde et en Iparralde surtout<sup>28</sup>. L'absence de faci-

---

28. On peut être surpris de voir la virulence avec laquelle le processus de paix est dénoncé par certains anciens militants d'IK qui, dans une certaine mesure, ont été des témoins plus proches du processus de paix et en dépit du fait que certains d'entre eux en ont été des acteurs (N = 2 dans l'échantillon).

litation du dialogue et du désarmement (avec notamment le refus des deux États de participer à ce dernier et les arrestations des artisans de la paix) paraît attester rétrospectivement de l'attitude stratégique de l'État espagnol. Au-delà de la dénonciation de celui-ci – lieu commun du discours de la gauche abertzale – un point plus important concerne l'effet cognitif de confirmation d'une apparente impossibilité d'instauration de la confiance avec l'État espagnol. Certains acteurs se risquent même à défendre la thèse d'une instrumentalisation politique et électorale de l'existence d'ETA par les derniers gouvernements espagnols et mettent en doute leur intérêt à la disparition du groupe<sup>29</sup>. Or la confiance que les militants les plus engagés contre l'État espagnol sont à même de porter à ce dernier reste un point crucial dans une perspective d'apaisement et de résolution de conflit armé s'étant perpétué sur des décennies car il peut potentiellement miner l'avenir des luttes au Pays basque, comme nous le verrons ultérieurement.

De la même façon, l'issue procédurale du processus de paix faisant surgir en son cœur la question de l'amnistie, c'est-à-dire du sort des prisonniers politiques, est objet de préoccupation de la part des acteurs. Xavière, impliquée dans le mouvement pour l'amnistie, exprime sa préoccupation :

« Je pense que ça a été très rapide [la conclusion du processus de paix], beaucoup trop rapide à mon goût. Je pense que les partis politiques ont pris le dessus sur tout le reste, ils ont agi selon leurs intérêts. Je pense que la majorité de la société – ce qui n'est pas mon cas –, le peuple basque a beaucoup souffert donc la majorité de la société voulait à un moment donné qu'il y ait un apaisement, on va dire... sauf que les gens qui sont emprisonnés pour assassinat, qui sont condamnés à des lourdes peines, qu'on applaudissait, j'ai peur qu'ils soient un peu abandonnés dans cette histoire, c'est-à-dire que le gouvernement espagnol – parce qu'ils sont emprisonnés là-bas – ne fasse aucun compromis par rapport à eux. De toute manière ils l'ont dit : l'arrêt de la lutte armée est unilatéral, nous on ne veut rien, on ira jusqu'au bout dans les condamnations. Et je pense qu'on aurait dû prendre un peu plus de temps pour mettre en place autre chose que ce qui a été mis en place à la va-vite. C'est pour ça que je pense qu'il y a des intérêts des partis politiques. Ceux dont je vantais le courage tout à l'heure, ils sont en train de payer le prix fort au nom de la paix. Mais comme on dit : *Si vis pacem, para bellum* ("Si tu veux la paix prépare la guerre"), c'est le titre d'un morceau d'un groupe basque de l'époque d'ailleurs. C'est-à-dire que si tu veux la paix, il faut aussi être sur ses gardes. La paix, c'est un grand mot. Les artisans de la paix et compagnie mais bon... on rend les armes mais si en face il y a rien de négocié. C'est quoi ! Il y a rien en contre partie : c'est quoi !?? C'est une défaite cuisante, et voilà ! Et c'est applaudi notamment par un parti politique basque qui se dit de gauche, abertzale. Moi, je ne m'y retrouve pas du tout dans ça, pas du tout. Moi, je suis dans un mouvement pour l'amnistie actuellement. J'estime que l'histoire même à l'époque des Romains, ils amnistiaient les prisonniers. Là, on aurait eu quelque chose en contrepartie mais la paix... Pouf ! C'est pas la guerre non plus ! L'arrêt de la lutte armée sans contrepartie, sachant qu'il y a des gens qui resteront toute leur vie en prison, moi je ne peux pas vivre avec ça. »

29. Idris suggère que le désarmement, « ils ne voulaient pas ça. Ça ne les intéressait pas. On voit aujourd'hui même que ça ne leur convenait pas que l'organisation se dissolve, bien qu'ils nous aient dit 20.000 fois : "C'est soit les bombes soit le vote". "Il faut vous dissoudre si vous voulez qu'il y ait..." je ne sais pas quoi, du changement dans la distribution du jeu ». Voir aussi Elikia, Flavién, Mona.

La paix ne signifie pas exclusivement l'abandon des armes par les factions non gouvernementales mais peut aussi s'accompagner d'une amnistie pour les parties prenantes du conflit. L'Espagne, après la fin du franquisme, a connu plusieurs phases d'amnistie qui soulèvent aujourd'hui encore critiques et indignations de la part des sympathisants d'ETA ainsi que des opposants à la dictature franquiste. La loi d'amnistie (*Ley de Amnistía* 46/1977) du 15 octobre 1977 concerne tous les crimes et délits politiques commis avant le 15 décembre 1976<sup>30</sup> ainsi que d'autres plus tardifs liés « au rétablissement des libertés publiques ou à la revendication des autonomies », lorsqu'il n'y a pas eu de « violence grave contre la vie ou l'intégrité des personnes ». Elle exclut ainsi les auteurs de crime de sang ou d'atteinte à l'intégrité physique d'autrui et par conséquent une grande partie des prisonniers d'ETA<sup>31</sup>. Bien que prononçant l'amnistie des délits de nature politique entre la fin du franquisme et les débuts de la transition, cette loi a eu pour effet de garantir l'impunité pour les actes de violence institutionnelle effectués sous la dictature, c'est-à-dire pour les criminels franquistes responsables de violations des droits de l'homme, en levant la responsabilité judiciaire des auteurs d'attentats de cette période et en écartant la possibilité de poursuites judiciaires à leur endroit<sup>32</sup>. Pour cette raison, elle est considérée par beaucoup comme une loi d'impunité, qui bloque toute tentative d'instruction des crimes du franquisme, y compris par des juges comme Baltasar Garzón qui voulût lancer une procédure judiciaire sur ces crimes en 2008 (voir Baby, 2015, p. 50 ; Richard et Vorms, 2015, p. 5)<sup>33</sup>.

L'équité que requiert les processus de justice transitionnelle et qui semble absente du dispositif de fin de conflit au Pays basque explique l'insatisfaction des militants. Si la thématique d'une justice transitionnelle anime l'esprit de certains, il n'est pas évident que l'on puisse, à strictement parler l'évoquer, dans la mesure où la dissolution d'ETA ne coïncide ni avec la fin d'un régime ni avec celle d'une guerre conventionnelle et où il ne s'agit pas d'envisager une « transition démocratique »<sup>34</sup>. Cependant il est bien question de violence, avec des responsables et des exécutants, ainsi que de victimes, individuelles et collectives. Dans le cas

---

30. Le premier article stipule que sont amnistiés « todos los actos de intencionalidad política, cualquiera que fuese su resultado, tipificados como delitos y faltas realizados con anterioridad al día quince de diciembre de mil novecientos setenta y seis » (article 1, a, <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1977-24937>).

31. Sont amnistiés « todos los actos de idéntica naturaleza e intencionalidad a los contemplados en el párrafo anterior realizados hasta el seis de octubre de mil novecientos setenta y siete, siempre que no hayan supuesto violencia grave contra la vida o la integridad de las personas » (article 1, c).

32. Ni les responsables de tortures ni les auteurs d'abus de pouvoir sous la dictature ne peuvent être poursuivis. En échange des dispositions de la loi d'amnistie, les réformistes du régime sortant ont accepté la libération de tous les prisonniers politiques, la légalisation du Parti communiste espagnol et de réelles élections libres en juin 1977 (voir Rozenberg, 2006, p. 177).

33. En dépit de l'adoption en 2007 de la *Ley de Memoria Histórica* (la loi de « mémoire historique ») qui, pour la première fois en Espagne depuis la fin de la dictature, condamne le franquisme.

34. La littérature sur la justice transitionnelle fait également état de cet élargissement du champ à partir de la fin des années 2000 en ne s'intéressant plus seulement aux « transitions démocratiques » mais aussi au dépassement de « situations de violence extrême » (Condé, 2009).

basque, la définition proposée par le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) semble pouvoir être retenue. Cette dernière vise à « aider les sociétés à guérir en rendant compte des crimes passés après une période de régime répressif ou de conflit armé ». On ne saurait trop insister sur l'importance des aspects procéduraux des formes de justice transitionnelle, susceptibles d'être mises en place au terme d'un conflit – et pas seulement d'une guerre. L'absence de leur prise en compte, dans le cas étudié, explique certains des jugements négatifs des anciens militants quant à l'issue trouvée par le conflit. La conceptualisation du principe de justice procédurale issue de la philosophie politique (Rawls, 1971 ; Habermas, 1992) établit qu'en tant que justice procédurale pure, celle-ci ne répond à aucun critère indépendant du juste qu'il faudrait satisfaire mais consiste en « une procédure correcte et équitable qui détermine si un résultat est également correct et équitable, quel qu'en soit le contenu, pourvu que la procédure ait été correctement appliquée » (Rawls, 1971, § 14, p. 118)<sup>35</sup>. La justice procédurale est un principe « formel » qui cherche à définir une procédure et non à mettre en œuvre une conception du bien, pris au sens large. Ce principe peut se concevoir et se préciser à partir des règles de l'« éthique de la discussion », établissant que l'accord unanime est au fondement de cette forme de justice et qu'il exige la participation de tous. Il suppose que « dans les argumentations, [les participants] doivent pragmatiquement présupposer que tous ceux qui sont en principe concernés peuvent participer, libres et égaux, à une recherche coopérative de la vérité, au sein de laquelle seule a le droit de s'exprimer la force de l'argument meilleur » (Habermas, 1992, p. 140)<sup>36</sup>. Ce souci procédural devrait être à même d'inspirer le dialogue entre les parties prenantes d'une fin de conflit, alors qu'il paraît tout à fait absent dans la situation de dépôt des armes d'ETA.

Pourtant la justice restaurative construite autour d'un dialogue entre victimes et auteurs d'infractions vise à considérer conjointement, entre les parties prenantes, les conséquences de l'acte et, le cas échéant, à trouver des solutions pour le dépasser, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale. La circulaire du 15 mars 2017 qui explicite sa mise en œuvre en France montre qu'elle s'articule autour de principes de justice procédurale<sup>37</sup>. En revanche, la justice transitionnelle, pour sa part, désigne « l'ensemble des mesures judiciaires et non judiciaires visant à donner effet au principe de responsabilité, à servir la justice, à

---

35. Dans ce type de modèle de justice, « il n'y a pas de critère indépendant pour savoir si un résultat donné est juste ou non » (Rawls, 1971, p. 118).

36. « C'est sur cet état de fait universel-pragmatique que repose le principe de l'éthique de la discussion que seules ont le droit d'aspirer à la validité celles des règles morales qui pourraient trouver l'assentiment de tous les concernés, en tant qu'ils participent à une discussion pratique. La discussion rationnelle peut jouer le rôle d'une procédure explicitant le point de vue moral, et ce grâce aux présuppositions idéalisantes que quiconque s'engage sérieusement dans des argumentations doit effectivement respecter » (Habermas, 1992, p. 140).

37. Préconisée par la directive de l'Union européenne 2012/29 du 25 octobre 2012, elle trouve une place dans la loi française du 15 août 2014 et s'articule, en France, autour de plusieurs principes directeurs : la reconnaissance des faits ; l'information des participants et leur consentement exprès pour participer ; la présence obligatoire d'un tiers indépendant et formé sur ces mesures ; le contrôle de l'autorité judiciaire ; la confidentialité des échanges.

offrir des voies de recours aux victimes, à favoriser l'apaisement et la réconciliation, à instituer une tutelle indépendante de l'appareil de sécurité, à rétablir la confiance dans les institutions de l'État et à promouvoir l'état de droit » (ONU<sup>38</sup>). Parmi ces mesures, on compte les processus de recherche de la vérité à travers notamment les commissions de vérité et réconciliation. Cette forme de justice inclut des amnisties, dans certains cas, et des remises de peine parfois informelles, tout en y associant des mesures répondant aux « droits » des victimes à la justice, la vérité et la réparation, promu par les Nations-unies. En termes de principes, la justice transitionnelle s'organise autour du droit à la justice, à la vérité, à la réparation et à la garantie de non répétition (voir Turgis, 2015). À cet égard, la situation est encore spécifique au Pays basque dans la mesure où, pour l'heure, on ne peut parler de justice transitionnelle puisqu'on ne peut faire état d'aucune implication directe des autorités publiques dans l'issue du conflit, celles-ci ne reconnaissant pas, de surcroît, l'existence de ce dernier, ce qui explique les critiques émanant de nombre de militants rencontrés. Néanmoins la notion a été employée par les « Artisans de la Paix » en vue d'obtenir un possible rapprochement des militants détenus voire leur libération<sup>39</sup>.

### 2.3.2. Écueils politiques et stratégiques du désarmement

Alors que dans le premier groupe d'acteurs rencontrés et portant un regard plutôt positif sur le processus de paix, l'intervention de la société civile est valorisée comme l'expression d'un processus inventif, créatif, imaginatif, pour le second groupe, elle témoigne du blocage persistant de la situation politique et des fins de non-recevoir que les deux États continuent d'opposer aux revendications politiques abertzales. Quand bien même une appréciation positive du processus de paix a été formulée par un tiers des militants, ceux-ci sont toutefois assez peu nombreux à considérer que la « question basque » a trouvé une issue et encore moins une issue satisfaisante au sud comme au nord. Les blocages opposés au processus de paix leur paraissent témoigner de l'état actuel de la situation politique et du traitement de la « question basque » aujourd'hui encore. Rappelons qu'en Iparralde la promesse faite en 1981 par le candidat aux élections présidentielles François Mitterrand est restée dans les cartons et qu'une consultation électorale sur le droit à l'auto-détermination en Hegoalde ne s'inscrit que sur un horizon très lointain. On peut en effet s'étonner que les ex-militants d'IK soient bien plus critiques sur le processus de paix que leurs homologues du sud (N = 5 pour les plus critiques sur les 9 réponses recueillies). Est-ce parce qu'ils ont été des témoins plus proches de sa mise en œuvre, moins enclins à des processus de sublimation ? Ce sont dans leurs propos que l'on trouve les termes les plus durs pour qualifier cette procédure appréhendée comme une « mascarade, un théâtre, une mystification, une escroquerie, une comédie ».

38. <https://www.un.org/ruleoflaw/fr/thematic-areas/international-law-courts-tribunals/transitional-justice/>

39. Nous remercions le relecteur de l'article pour cette remarque.

La critique procédurale du processus de paix dévoile encore la position que les ex-clandestins assument en tant qu'acteurs politiques d'un conflit dont ils estiment en grande partie qu'il demeure d'actualité. Ils ne manquent pas de souligner la situation de faiblesse stratégique dans laquelle ETA se trouvait et qui lui a ôté toute possibilité de négociation (voir Alexis, Nicolo). De ce point de vue, l'impasse faite sur la situation des prisonniers politiques basques est éclairante. Treize des personnes interrogées expriment leur souci des prisonniers dont elles considèrent qu'ils ont été les « oubliés » du processus<sup>40</sup>. D'un point de vue sociodémographique, il s'agit plutôt de militants nés dans les années 1950-60. Parmi eux, 7 sont de la décennie 1950, 5 sont nés dans les années 1960 et une en 1977. Au-delà des générations civiles, ces militants ont en commun, pour 11 d'entre eux, d'avoir intégré leur organisation clandestine après la chute du franquisme et plus particulièrement pour 8 d'avoir rejoint la militance illégale à partir des années 1980. De fait, la politique systématiquement menée de dispersion des prisonniers politiques sur le territoire espagnol n'a toujours pas trouvé de terme, cette politique allant pourtant à l'encontre du droit des prisonniers d'être incarcérés près de leur famille<sup>41</sup>. De même, la criminalisation du soutien aux prisonniers politiques persiste (voir déclaration de Loiola par *Etixerat* le 1/08/2019)<sup>42</sup>. Les demandes exprès de rapprochement de prisonniers, exprimées en 2018, remises au député général de Guipúzcoa, Markel Olano, à la présidente du Parlement basque, Bakartxo Tejeria, et au président de la Communauté autonome basque, Iñigo Urkullu sont restées lettre morte (il n'en a pas été accusé réception). En janvier 2018, on attendait et militait toujours en France pour le rapprochement des militants incarcérés vers les prisons de Mont-de-Marsan et Lannemezan. En octobre 2019, les rapprochements se font au compte-gouttes (cas d'Iñaki Reta le 2 octobre 2019) mais il reste à cette date 11 prisonniers et prisonnières d'ETA dispersés dans l'hexagone. Membres de collectifs et de communautés très soudés, les ex-acteurs clandestins du nord comme du sud expriment toujours leur solidarité et leur préoccupation pour les détenus auxquels leurs droits sont toujours refusés ainsi qu'à leurs familles<sup>43</sup>.

---

40. Xavière confie que « l'arrêt de la lutte armée sans contrepartie, sachant qu'il y a des gens qui resteront toute leur vie en prison, moi je ne peux pas vivre avec ça. Ma crainte c'est que ça signifie que le problème basque, la situation n'est pas résolue. Et ma crainte – j'ai des petits-enfants – c'est que quand ils seront adolescents ils ne verront d'autre issue que de recommencer. C'est ça ma crainte. Ça me ferait bien mal. »

41. Voir article 8 de la convention européenne des droits de l'homme, article 34 de la loi pénitentiaire française, article 12 de la loi générale pénitentiaire espagnole.

42. Voir le procès du 16/09/2019 de 47 citoyen.ne.s basques pour avoir assisté médicalement et juridiquement des proches incarcérés, pour avoir travaillé à la défense des droits humains et à la résolution du conflit, pour être des familles de prisonniers ou solidaires avec eux (voir *El Periódico*, 11/04/2019). Seront également jugées deux porte-paroles d'*Etixerat*, association de familles et d'amis de prisonniers, exilés et déportés politiques basques.

43. Certains anciens militants d'ETA comme d'IK, dont la figure la plus connue est Gabriel Mouesca, se sont engagés dans des associations d'aide « au retour » des prisonniers politiques basques et des réfugiés, dans le cadre du processus de paix, comme Harrera (*Harrera Elkarte*). Tel est également le cas pour *Etixerat*.

L'*ethos* consistant à se penser toujours comme un militant – une fois sorti de son parcours de membre d'organisation clandestine – ne s'exprime pas seulement dans le souci pour ses anciens camarades mais également dans l'adhésion persistante à un esprit de lutte et à un raisonnement de type stratégique. Cet *ethos* est manifeste dans les propos de Florian qui n'a pas de mots assez durs pour dénoncer le désarmement :

« Cette décision, elle vient impacter la lutte globale, au Pays basque, la lutte abertzale. Et là peut-être pour formuler une critique, c'est qu'ETA a amené tout le mouvement abertzale dans son sillon dans un processus de paix qui pour moi n'avait pas de vrai fondement dans les termes dans lesquels ça a été posé. En gros, pour m'expliquer, il y a une situation de blocage politique complet au Pays basque espagnol. La plus grande raison de ce blocage, c'était l'ETA. Donc le gouvernement espagnol a agi comme un État autocratique, en faisant fi de tous les principes démocratiques en interdisant des partis démocratiques, des partis politiques, des journaux, des associations, en ayant des pratiques radicales et injustes envers la population du Pays basque. Donc on était arrivé à une situation de blocage et je pense que ce qu'a fait ETA, c'est : on ne peut plus continuer comme ça, notre action n'impacte plus cet État espagnol, au contraire. Elle nous amène plus de problèmes chez nous qu'autre chose, donc on est prêt peut-être à entrer dans une autre forme de résistance et donc peut-être on laisserait tomber la lutte armée. Sauf que pour ça, il a engagé l'ensemble de la société basque autour de ce processus de paix et pour moi il y a des choses qui ne sont pas bien posées là. C'est-à-dire que pour moi soit ETA entre dans un processus de règlement politique – et c'est pas la même chose que la paix un processus de règlement politique – et elle pose les termes comme ça : "nous, on est prêt à déposer les armes, à vous rendre les armes mais en échange, on attend certaines dispositions, etc.". Sauf que là ça ne se fait pas comme ça. On dit que toute la population du Pays basque doit entrer dans le processus. Et c'est en cela que je suis pas complètement d'accord parce que j'estime 1. que c'est le choix d'ETA. Par exemple, je vais être un peu provocateur mais c'est pas parce" décide qu'il faut arrêter ses actions armées qu'un autre groupe au Pays basque n'a plus le droit d'entrer dans ce type d'actions. Or là, ce qui a été dit c'est que toute la société basque est entrée dans un processus de paix, de réconciliation. En plus avec des choses incroyables ! Alors qu'il n'y avait aucun engagement des États, aucun effort de politiques, de victimes, etc., rien, on demandait à des prisonniers ou à des militants de faire une espèce de... pas *coming out*...

- Le pardon ?

Oui. La demande de pardon. Moi, je trouve que les choses n'ont pas été posées comme il le fallait. Ça a conduit à ça. On a tous été amenés dans cet immense processus de paix et dont plus personne ne le pensait pratiquement autrement. Parce que la situation au Pays basque, elle est la même qu'il y a 20 ans, si ce n'est quelques avancées qu'il y a eu par ci par là, la situation elle reste fondamentalement la même donc les raisons qui ont fait que des militants à un moment donné se sont engagés dans la lutte armée, elles continuent à exister aujourd'hui. Peut-être que des gens, des jeunes seraient prêts à entrer dans un autre processus de conflit armé ou de résistance mais ce mouvement de processus de paix a confisqué ça, il me semble, à ceux qui voulaient peut-être entamer d'autres actions de résistance. Et je trouve qu'aujourd'hui au Pays basque il y a pas beaucoup d'actions de résistance, et c'est dû à ça. Et en plus, je trouve pour un maigre résultat de la part d'ETA : ses prisonniers sont encore en prison et la situation politique du Pays basque, elle reste exactement la même. La seule chose qui a changé c'est que les partis politiques sont autorisés au Pays basque sud. C'est la seule chose. Pour le reste, j'y vois aucun changement, aucune amélioration. C'est un peu dur ce que je dis. Mais c'est mon analyse de la situation. [...]



On est aveuglé par cette dynamique qui s'est mise en place qui nous a conduit à : "on est dans un processus de paix, chut, les solutions viendront". Quelles solutions viendront ?!! Rien, rien. Je trouve qu'on a été endormi par cette situation. Mais je pense que ça va pas le faire. Ce processus de paix n'ira pas jusqu'au bout. En tous les cas, il n'ira pas jusqu'à la résolution du conflit au Pays basque. Ça c'est sûr. Je pense que tôt ou tard, l'injustice, la négation dont on est victime va se révéler, se réveiller, je sais pas sous quelle forme de résistance parce que peut-être que les formes que nous avons utilisées nous sont obsolètes. Mais peut-être d'une autre façon, ça va se manifester d'une autre façon cette résistance »<sup>44</sup>.

La quasi-totalité des personnes rencontrées continuent donc de se voir comme parties prenantes d'un conflit avec l'État ainsi que d'une lutte politique pour, *a minima*, la conquête d'un surcroît d'autonomie. L'État peut aujourd'hui encore être perçu comme une force colonisatrice conformément au paradigme de libération nationale qui s'est développé dans les années 1970<sup>45</sup>. La question de savoir comment faire avancer les objectifs de la lutte portée par ETA traverse les réflexions et l'analyse du processus de paix une fois sa dissolution acquise (voir Lauréline, Pierre, Ilyann). Moins attachés aux instruments mis en œuvre par cette dernière que par les objectifs qu'elle promouvait la question des moyens politiques efficaces d'autonomie demeure pendante. Telle est précisément la difficulté que le discours de Florian soulève. Une partie des ex-acteurs clandestins récuse l'imposition d'une stratégie de lutte à la gauche abertzale que cette imposition soit le fait d'ETA (par défaut) ou d'acteurs gouvernementaux. Ne s'exprime pas tant, dans ce refus, un attachement viscéral à la lutte armée<sup>46</sup> qu'un questionnement sur les moyens d'une action politique efficace au vu des objectifs posés.

Les acteurs les plus critiques à l'égard du processus de paix formulent donc un désaccord procédural témoignant de leur posture dénonciatrice persistante à l'égard de l'État espagnol. Convoquant le répertoire sémantique de la guerre, plu-

---

44. De même, Nicolo considère que « depuis le départ, tout a été mal fait » et Xavière qu'il s'agit d'« un processus mis en place à la va-vite ». Nahil estime que « c'est une escroquerie, une escroquerie politique. Ils ont toujours des prisonniers en prison, ils savent très bien qu'ils resteront des années et des années en prison. Il y a qu'une solution pour le Pays basque et on veut nous faire croire que c'est la paix. Bientôt, ils vont nous demander de ne pas nous dire indépendantistes. » Thierry reconnaît que « si lutte armée est finie donc il y a pas besoin de garder les armes dans la nature. Je suis pas tout à fait d'accord avec cette stratégie de ce qu'ils appellent processus de paix parce que pour moi, on met la charrue avant les bœufs. Il y a pas de paix ici à l'heure actuelle : la paix, elle viendra quand on réglera le problème. C'est faux. Aujourd'hui on est en train de nous parler de la paix, on est sur la voie de la paix... Non, non !! Tant qu'on n'a pas réglé le problème – et c'est très dangereux – on fait croire des faux espoirs aux gens qui vont créer des frustrations dans quelques années. - "Le problème n'est pas réglé". Vous voulez dire pour l'autonomie ? - C'est ça, le fond politique. Les raisons qui nous ont amenées à la lutte armée il y a 30 ans ou 40 ans sont toujours là ».

45. À la question de savoir ce que l'État représente pour lui, Thierry répond sans détour : « Le colonialisme. En un mot, tout simplement. L'oppression. [...] C'est celui qui nous empêche d'être libres, qui nous bafoue, qui nous renie ».

46. Florian reconnaissant lui-même que l'action d'ETA n'ayant plus d'impact sur l'État espagnol et provoquant plus de problèmes, il fallait abandonner la lutte armée.

sieurs d'entre eux estiment que la remise des armes à l'ennemi plutôt que leur simple destruction publique constitue un acte incompréhensible de la part d'une organisation qui s'est frontalement opposée à l'État<sup>47</sup>. Que l'appréciation du processus de paix soit critiquée (voir Xavière supra) ou vertement dénoncée, persistent non seulement une défiance à l'égard de l'État espagnol mais surtout une représentation désastreuse de ce dernier parmi une frange non négligeable de la gauche abertzale.

Ainsi, pour une large part des ex-militants clandestins, ce processus signe un échec procédural du fait de l'unilatéralité qui l'a caractérisé, des blocages qui lui ont été opposés et des impasses qu'il a admises en particulier sur le statut des prisonniers politiques. Il y a fort à parier que si une forme comparable d'unilatéralité préside au « récit de l'histoire » il sera difficile de « fermer les plaies » du Pays basque, en particulier en Hegoalde. Le souci du prisme à partir duquel sera écrite l'histoire (*el relato*) est présent chez plusieurs des personnes interrogées. Pierre en particulier est explicite sur ce point, soulignant que « pour arriver à une vraie paix, il faut avoir deux parties, une reconnaissance du mal causé d'une partie et de l'autre. Ce qui nous choque, c'est qu'aujourd'hui c'est le même discours : ici seulement il y a une violence, la vôtre et nous, on était des petits anges, l'État. » Tel est également le cas de Thibault et de Jacques<sup>48</sup>. Or plusieurs éléments sont à même d'obérer l'écriture d'un récit qui ne se fasse pas seulement du point de vue des vainqueurs. En premier lieu, l'écriture de l'histoire de la guerre civile (voir González Calleja, 2015, p. 85 et, p. 97 et *sqq.* ; Baby, 2015) au même titre que des violences durant la période de transition rendent faiblement justice, dans le premier cas, aux Républicains et tendent, dans le second cas, à minimiser les violences menées par le régime et les organisations paramilitaires d'extrême droite

---

47. Louisa aurait accepté que l'organisation détruise les armes dans la montagne et fournisse ensuite les preuves de la destruction. François considère que le désarmement constitue « une reddition honteuse et une trahison impardonnable. Voilà ma position. Je suis totalement contre. Je trouve ça, selon ma morale, amoral, misérable, minable. » Ilyann lui fait écho en déclarant que le désarmement « ce n'est pas la remise des armes au peuple comme le dit ETA ou *Sortu*, mais c'est la remise à la gendarmerie. Je pense que c'est une grande démission, des armes, idéologique de l'ETA, en conséquence, elles sont rendues. Sans plus. Je n'accepte pas que ça a été pour faciliter l'alliance, pour l'indépendance, parce que rien n'a changé depuis 2011 que l'ETA a décidé de faire ce pas pour faciliter ».

48. « La société n'est pas à la hauteur des attentes, de nos attentes, de ce qui devrait être les attentes de tout le monde, c'est-à-dire fermer les blessures comme il faut. Et ne pas fermer les blessures comme il faut, ne pas prendre les mesures à temps aussi, c'est une sorte d'humiliation et c'est répandre la semence d'une reprise. Je parle de génération. Finalement vous analysez l'histoire, et des fois c'est comme ça. Quand c'est pas bien fermer quelque chose, qu'un travail de mémoire, de récit, de récit mais en commun, c'est-à-dire que celui qui est en face parle la même chose que vous. Si un jour, on peut aller dans un lycée en Pays basque, que la veuve d'un garde civile avec la veuve d'un compagnon ou d'un militant qui est mort, et qu'elles racontent chacune sa douleur ensemble devant tout le monde, peut-être que les élèves qui entendront ça mettront en place ce qu'il faut pour que ça ne se reproduise pas. Mais je vois de ce côté-là que nous, en tant qu'anciens militants basques, on est beaucoup plus prêts [à ça] que ceux d'en face ». Voir aussi Julien.

(voir Rodríguez Jiménez, 2009)<sup>49</sup>. Ensuite, au cours des processus de négociation entre ETA et l'État espagnol, l'essentiel des cessez-le-feu ont été unilatéraux et le pardon aujourd'hui requis est imposé à l'organisation clandestine, là où pourtant ETA n'a pas été la seule opératrice de victimes (voir Rodríguez Jiménez, 2009, p. 140 *sqq.* ; Sánchez-Cuenca, 2009, p. 11 *sqq.*). Enfin, les rencontres restauratives développées entre victimes et militants d'ETA ayant pris leur distance avec l'organisation présentent des biais – imposant des situations exagérément asymétriques et de repentance<sup>50</sup> – qui pourraient également affecter l'écriture de l'histoire contemporaine du Pays basque sud. L'écriture historique d'autres conflits entre organisations gouvernementales et non-gouvernementales, comme ce fût le cas en Italie au cours de ce que l'on nomme les « années de plomb », montre qu'il est rare que soit laissée la parole à l'ensemble des protagonistes du conflit plutôt que seulement à ceux qui en sont sortis apparemment vainqueurs. Pourtant la reconnaissance du mal causé et subi par les *deux* parties constitue l'une des conditions d'une réconciliation et d'un apaisement social.

### 3. L'avenir du Pays basque après ETA

« Aunque hay distintas maneras de luchar y dirimir conflictos, desde mucho antes del franquismo y hasta hoy en día sólo nos han ofrecido la alternativa de vivir en paz como españoles o morir luchando como vascos » (in Egaña, 2006, tome X, p. 54-55).

Sur le versant des représentations subjectives d'acteurs, fortement impliqués politiquement dans le conflit et qui pour la plupart ont essuyé de longues peines de prison, se dessine une opinion inquiétante consistant à prophétiser une résurgence du conflit armé dans les années à venir. Huit militants assument cette conviction, qui peut aussi animer d'autres acteurs<sup>51</sup>. En effet, dans la mesure où aucune question précise ne leur a été posée sur le sujet, ces derniers ne se sont pas prononcés explicitement en ce sens. Quels sont les arguments nourrissant cette opinion ? D'un point de vue factuel, d'anciens militants d'ETA (Amalia, Leonardo, Pharel, Jules notamment) ne manquent pas de rappeler que tous les mem-

---

49. Les historiens le soulignent : « Cet intérêt scientifique [pour la crise espagnole des années 1930] a été en partie dévoyé par l'invocation de cette violence à des fins politiques dans les politiques mémorielles du franquisme, puis de la transition démocratique. » (González Calleja, 2015, p. 85) « Il n'est donc pas surprenant que l'étude scientifique de la violence politique sous la Seconde République ait été jusqu'ici entravée par des polémiques étroitement liées aux pratiques de délégitimation de l'adversaire et d'autojustification. Pendant les années de l'après-guerre et jusqu'au début des années 1960, le discours officiel du régime franquiste consiste à blâmer l'ensemble du régime républicain, et la gauche en particulier. Il dénonce les « violences du Front populaire », c'est-à-dire la période d'intense mobilisation populaire qui suit la victoire électorale de la coalition de gauche le 16 février 1936 » (González Calleja, 2015, p. 86)

50. Voir les analyses proposées par Pascual Rodríguez et Ríos Martín (2014) qui donnent une idée des conditions dans lesquelles se déroulent ces rencontres.

51. Il s'agit de Thierry, Florian, Ekaitz, Estrella, Jacques, Lauréline, Leonardo, Xavière.

bres de l'organisation ne souhaitent pas déposer les armes. Nous avons précédemment évoqué les propos très tranchés de François et Ilyann. En matière d'arguments, si Ekaitz se situant dans une perspective historique rappelle que la lutte au Pays basque dépasse très largement l'existence d'ETA pour remonter en 1512 à l'invasion de la Navarre par les Espagnols, ce sont les ex-militants d'IK (Thierry, Florian) qui sont les plus prompts à souligner la non évolution des conditions sociopolitiques qui ont conduit une partie du Pays basque à prendre les armes<sup>52</sup>. Cette absence d'évolution s'exprime notamment dans le sentiment d'un blocage persistant opposé par les autorités gouvernementales à la question basque ainsi que le souligne Estrella, dans le fait de n'être pas parvenu à instaurer d'une nation socialiste et basque (Lauréline) ou dans la question de la reconnaissance de la spécificité de l'identité basque (Xavière)<sup>53</sup>. Cette question se décline dans la conscience d'une nécessaire écriture de l'histoire du conflit, qui autorise la « fermeture des blessures » (Jacques), risquant sinon de rendre caduque le processus de paix<sup>54</sup>.

Si donc on peut s'étonner que soit encore affirmé aujourd'hui, au sortir du désarmement et de la dissolution d'ETA, que « la situation n'a pas changé » ces discours permettent de préciser le référentiel des acteurs qui assument cette position. Loin d'avoir à l'esprit le contexte historique de la naissance d'ETA, *i.e.* le franquisme, ils se soucient plutôt de la façon dont les États français et espagnol traitent de la « question basque », en termes notamment de structure des opportunités politiques, mais aussi de la possibilité d'une reconnaissance de l'identité basque au plan social comme en termes d'écriture de l'histoire. Pour des raisons d'appartenance organisationnelle, les anciens militants d'ETA sont davantage préoccupés de la mise en forme du récit historique du conflit, alors que ceux de l'organisation du nord (IK) paraissent l'être de la reconnaissance sociale et identitaire basque dans un État très fortement centralisé, « jacobin » comme l'est la France. À tout le moins, dans l'échantillon qui est le nôtre, la préoccupation de reconnaissance d'une identité paraît plus marquée en Iparralde (voir Xavière, Thierry) qu'en Hegoalde, alors même que les acteurs de part et d'autre de la frontière défendent tout autant la revendication politique du droit à l'autodétermination.

---

52. Florian considère que : « La seule chose qui a changé, c'est que les partis politiques sont autorisés au Pays basque sud. C'est la seule chose. Pour le reste, j'y vois aucun changement, aucune amélioration. [...] Mais je pense que ça va pas le faire. Ce processus de paix n'ira pas jusqu'au bout. En tous les cas, il n'ira pas jusqu'à la résolution du conflit au Pays basque. [...] Tôt ou tard, l'injustice, la négation dont on est victime va se révéler, se réveiller, je sais pas sous quelle forme de résistance [...] mais peut-être d'une autre façon, ça va se manifester d'une autre façon cette résistance ».

53. « Ma crainte – j'ai des petits-enfants – c'est que quand ils seront adolescents, ils ne verront d'autre issue que de recommencer. [...] S'ils le font c'est parce qu'il y aura rien. [...] Tout ce que j'ai dit avant : respect de mon identité, de ma langue, il y aura rien de résolu. Parce que c'est ça la base. Si le basque est en danger, ça ne sera que partie remise, ça reviendra. Si le conflit n'est pas résolu, c'est ça ou disparaître. C'est ça ou être assimilé par les Français ou les Espagnols ».

54. Même Leonardo (ETA-pm) qui a très largement pris ses distances avec l'organisation estime que : « Si on ne ferme pas bien les choses, ça peut se reproduire. Le serpent est là encore. Cette sublimation de sentiments nationalistes, une histoire racontée à base de mythes ».

## 4. Conclusion

Comme cette analyse l'a montré, l'appréciation positive du processus de paix ne s'exprime que parmi un tiers des ex-militants clandestins rencontrés. Cette lecture résulte de ce que l'on peut nommer un processus de sublimation permettant de donner sens et de dépasser la dissolution d'une organisation dont aucun des militants interrogés ou presque ne s'est véritablement détourné. Ce processus principalement autoréférentiel porte l'accent sur trois dimensions consistant à valoriser le rôle qu'y a pris la société basque dont les acteurs célèbrent l'initiative et la maturité ; à rappeler la cohérence d'une organisation qui a su terminer dignement une lutte en accord avec ses valeurs ; à admettre la nécessité d'un changement de stratégie politique au terme d'une analyse politique du contexte et de la situation des parties prenantes du conflit.

Demeurent toutefois, au cœur de la « question basque », plusieurs éléments susceptibles de miner l'avenir politique du territoire. Si parmi les anciens de la lutte clandestine, un tiers sont satisfaits du processus de paix, en revanche un tiers condamne sans réserve son déroulement et un dernier tiers s'avère fortement réservé – voire critique – le concernant (position moyenne). La valorisation du processus place en son cœur la société basque et ses acteurs<sup>55</sup> voire l'organisation plutôt que le partenaire gouvernemental absent et, dans certains cas, adverse au processus. Persiste parmi les militants interrogés, une très forte défiance à l'égard de l'État espagnol<sup>56</sup>. Le fait que ce dernier n'ait pas été acteur du processus de paix et n'ait donc pas tendu la main aux militants abertzales, y compris clandestins et aux prisonniers politiques, nourrit une représentation négative ainsi qu'un biais de confirmation d'acteur farouchement opposé, depuis des décennies, au mouvement abertzale comme à l'autonomisation du Pays basque.

Du fait de leur trajectoire et de leur engagement, les acteurs auparavant clandestins continuent d'exprimer leur solidarité à l'égard des prisonniers et de leurs familles ainsi qu'un souci pour les conditions qui leur sont faites après le désarmement d'ETA (rapprochement, meilleur traitement en prison<sup>57</sup> ou amnistie). L'absence de geste en faveur des détenus de la part du gouvernement espagnol peut également peser sur l'avenir du processus de paix. De même, l'absence d'avancée, aux yeux de la gauche abertzale, de la question basque, en l'occurrence au sud, quant à la mise en place d'un processus d'auto-détermination peut interroger sur la continuité de ce que l'on nomme la « résolution du conflit » au motif que la seule organisation ETA s'est dissoute.

---

55. En omettant voire en critiquant l'intervention des acteurs étrangers.

56. La posture à l'égard de l'État français étant plus nuancée.

57. En l'occurrence le passage vers le grade 3. Le système pénitentiaire espagnol s'articule en trois grades. Le premier désigne un régime fermé très strict. Le deuxième ou régime ordinaire concerne la plupart des détenus et des prévenus, autorisant des activités ainsi que l'accès à des espaces partagés. Le troisième est un régime de semi-liberté imposant au détenu de passer 8 h par jour en centre pénitentiaire. Depuis les réformes de 2015, le régime de liberté conditionnelle a été transformé en une suspension probatoire de la dernière partie de la peine. Sur l'application contemporaine de la politique pénitentiaire aux militants d'ETA (voir Buesa, 2010, p. 16).

En outre, la garantie du droit à la vérité, qui constitue l'un des aspects des processus de justice transitionnelle, paraît encore fragile qu'il soit question des victimes, en particulier du côté des organisations clandestines et des civils (victimes du GAL, des institutions policières ou paramilitaires, victimes de torture et de mauvais traitements) ou de l'écriture de l'histoire dont on peut se demander si elle retiendra l'attitude de l'État espagnol au moment du désarmement d'ETA. Si les armes ont été déposées, aucune discussion n'est amorcée sur une possible réparation des victimes non supportées par les associations les plus en vue sur la place publique espagnole et basque, telles l'Association des victimes du terrorisme (AVT), le Collectif des victimes du terrorisme en Euskadi (COVITE) et Voix contre le terrorisme<sup>58</sup>. La question de l'écriture de l'histoire, fondamentale dans la possibilité d'une réconciliation des parties prenantes du conflit en Hegoalde, demeure en suspens et se trouve certainement délicate à résoudre pour nourrir une logique d'apaisement social. Si cette question présente une acuité très forte au sud, elle trouve également une indéniable réalité pour une partie des anciens militants d'IK.

---

58. Les associations de victimes sont revenues en force sur le devant de la scène suite à l'annonce de la dissolution d'ETA, telles AVT et l'Association Catalane de Victimes des Organisations Terroristes (ACVOT) (voir *El Periódico*, 5/05/2018). AVT suggère même à ETA de réaliser sa propre autocritique (communiqué du 20/04/2018).

## 5. Annexe

### Liste des enquêtés avec leurs caractéristiques sociodémographiques

Pseudonyme	Sexe	Année de naissance	Organisation	Génération d'entrée en militance <sup>59</sup>	Années de détention <sup>60</sup>	Profession du père
Elliot	M	1941	ETA-m	γ 1	1 an et 3 mois	Ouvrier
Tanguy	M	1945	ETA-V	γ 1	8 ans	Employé des services comptables
Justin	M	1946	ETA-m	γ 1	2 ans et 2 mois	Agriculteur
Amalia	F	1946	ETA-m	γ 1	8 ans	Ouvrier agricole
Zachary	M	1946	ETA-m	γ 1	–	Employé
Estrella	F	1949	ETA-pm puis ETA-m	γ 1	1 an	Agriculteur
Isabella	F	1949	ETA-m	γ 1	7 mois	Adulte handicapé
Gaya	F	1951	ETA	γ 2	6 mois	Agriculteur
Faysal	M	1952	ETA-m	γ 1	4 ans	Plombier qualifié
Iwann	M	1952	ETA-m	γ 2	–	Menuisier qualifié du bâtiment (menuisier)
Madeleine	F	1952	ETA-m	γ 1	5 ans	Ouvrier
Pantxo	M	1952	ETA-m	γ 1	9 ans	Boulangier
Fabienne	F	1953	ETA-pm	γ 1	4 ans	Ouvrier du bâtiment
Franck	M	1953	ETA-pm	γ 1	–	Agent civil de sécurité et de surveillance (gardien d'une grande entreprise)

59. γ 1 : intégration avant le franquisme (avant 1975) ; γ 2 : intégration pendant la transition (entre 1975-1982) ; γ 3 : intégration dans ETA-m (après 1982, i.e. après la scission et l'élection du gouvernement socialiste) ; γ 4 : intégration dans les années 1990 et après.

60. Ces années ne correspondent pas toujours aux années de condamnation. Pour certains protagonistes, l'indication du nombre d'années de détention est indicative car le chiffre exact est identifiant dans les organisations où ils ont été peu nombreux.

Pseudonyme	Sexe	Année de naissance	Organisation	Génération d'entrée en militance <sup>59</sup>	Années de détention <sup>60</sup>	Profession du père
Ferrucio	M	1953	ETA-m	γ 2	23 ans et 5 mois	Paysan
Amandine	F	1955	ETA-m	γ 2	-	Employé
Jacques	M	1955	ETA-m	γ 1	4 ans	Ouvrier
Idris	M	1955	ETA-pm	γ 2	-	Agriculteur
Ilyann	M	1955	ETA-pm	γ 1	14 ans	Employé
Leonardo	M	1955	ETA-pm	γ 2	1 ans	Employé
Pharel	M	1955	ETA	γ 4	16 mois	Ouvrier
Thibault	M	1956	ETA-pm puis ETA-m	γ 1	1 an	Chef de petite entreprise
Mathieu	M	1956	ETA-m	γ 3	22 ans et demi	Fonctionnaire
Carlito	M	1957	ETA-m	γ 2	3 mois	Employé d'industrie
Jaad	M	1957	ETA-m	γ 1	3 ans	Agriculteur
Pierre	M	1957	ETA-pm	γ 2	7 ans	Technicien commercial (représentant d'outillage)
Elodie	F	1958	ETA-pm	γ 2	18 mois	Boulangier
Laureline	F	1958	ETA-m	γ 2	-	Chef d'entreprise
Benoît	M	1959	ETA-pm	γ 2	10 jours	Ouvrier
Jayden	M	1959	ETA-m	γ 3	1 an	Carrossier d'automobil es qualifié
Julien	M	1960	ETA-m	γ 2	2 ans et demi	Commerçant
Rémy	M	1961	ETA-m	γ 3	14 ans	Agriculteur
Louisa	F	1963	ETA-m	γ 2	-	Ouvrier
Nicolas	M	1963	ETA	γ 3	6 ans et demi	Chaudronnier
Jules	M	1963	ETA	γ 3	5 ans	Secrétaire maritime
Ekaitz	M	1964	ETA-m	γ 3	1 an	Menuisier
François	M	1964	ETA-m	γ 3	8 ans	Professeur



Pseudonyme	Sexe	Année de naissance	Organisation	Génération d'entrée en militance <sup>59</sup>	Années de détention <sup>60</sup>	Profession du père
Isée	F	1964	ETA-m	γ 2	23 ans	Ébéniste
Xavier	M	1965	ETA	γ 3	8 ans	Employé
Jovani	M	1966	ETA-m	γ 3	22 ans	Employé de commerce
Elikia	F	1971	ETA	γ 4	3 ans	Chef de petite entreprise
Etan	M	1971	ETA	γ 4	3 ans	Charpentier
Dimitri	M	1973	ETA	γ 4	18 ans	Conducteur d'engin lourd de levage (grutier)
Martial	M	1975	ETA	γ 4	1 an (en attente de jugement)	Boucher
Blandine	F	1971	ETA	γ 4	4 ans	Chef de petite entreprise
Ianis	M	1979	ETA	γ 4	6 ans	Ingénieur
Sandrine	F	1981	ETA	γ 4	3 ans	Employé de l'industrie
Mona	F	1982	ETA	γ 4	13 ans	Concierge
Elyana	F	1984	ETA	γ 4	5 ans	Ouvrier de l'élevage (apiculteur)
Vicenzo	M	1962	Mouvance d'ETA	-	1 an	NR
Flavien	M	1966	Mouvance d'ETA	-	22 mois	Employé des services bancaires
Tanya	F	1944	IK logistique	γ 1	-	Commis de restaurant (garçon de café)
Maud	F	1953	IK logistique	γ 2	-	Agriculteur

Pseudonyme	Sexe	Année de naissance	Organisation	Génération d'entrée en militance <sup>59</sup>	Années de détention <sup>60</sup>	Profession du père
Frédéric	M	1953	IK	γ 1	plus de 10 ans	Couvreur qualifié (charpentier)
Alexis	M	1957	IK politique	γ 2	6 mois	Agriculteur
Nicolo	M	1957	IK	γ 3	10 mois	–
Grégoire	M	1961	IK	γ 2	plus de 10 ans	Gendarme
Patxi	M	1961	IK	γ 2	5 ans	Conducteur qualifié d'engins de chantiers du bâtiment (conducteur de bulldozer)
Thierry	M	1962	IK	γ 2	1 an et demi puis gracié	Conducteur livreur (livreur de pommes de terre)
Paul	M	1963	IK	γ 2	6 ans et trois mois	Agriculteur
Laure	F	1963	IK	γ 2	9 mois	Agriculteur
Florian	M	1966	IK	γ 2	4 ans et huit mois	Conseiller technique agricole
Nahil	M	1968	IK	γ 3	6,5 ans	Ouvrier
Xavière	F	1960	Commandos Autonomes Anticapitalistes	γ 2	-	Maçon qualifié

## 6. Références

- BABY, Sophie. « La mémoire malmenée de la transition espagnole à la démocratie ». Dans : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 127, n° 3, 2015 ; pp. 42-57.
- BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique ». Dans : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 62/63, juin 1986 ; pp. 69-72.
- BUESA, Mikel. « ¿Reinsertar a los presos de ETA? Una crítica de la política penitenciaria española », document de travail, n° 78, 2010.
- CONDÉ, Pierre-Yves. « Présentation ». Dans : *Droit et société*, vol. 73, n° 3, 2009 ; pp. 549-559.
- DESCAMPS, Florence. *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.
- DUCLOS, Nathalie (dir.). *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Paris, Khartala, 2010.
- GONZALEZ CALLEJA, Eduardo. « La violence sous la Seconde République espagnole. Une question politique ». Dans : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 127, n° 3, 2015 ; pp. 85-99.
- GUITTET, Emmanuel-Pierre. « Sortir du conflit ? Retour sur ETA, 60 ans de lutte armée et la situation actuelle au Pays basque ». Dans : *L'effet radicalisation et le terrorisme. État des pratiques et des recherches*, Collection Les Cahiers du GEPS, Politeia éditions, 2019 ; pp. 23-41.
- HABERMAS, Jürgen. *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf, 1992.
- NUÑEZ ASTRAIN, L. C. (dir.). *Euskadi eta Askatasuna*, tome VIII, *Intentos negociadores. 1989-1992*, Tafalla, éd. Txalaparta, 1993.
- PASCUAL RODRIGUEZ, Esther et Julián Carlos RIOS MARTIN. « Reflexiones desde los Encuentros Restaurativos entre Víctimas y Condenados por Delitos de Terrorismo ». Dans : *Oñati Socio-legal Series* [online], vol. 4, n° 3, 2014 ; pp. 427-442.
- RAWLS, John. *Théorie de la justice* [1971], Paris, Seuil, 1987.
- RICHARD, Élodie et Charlotte VORMS. « Les historiens pris dans les conflits de mémoire ». Dans : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 127, n° 3, 2015 ; pp. 3-12.
- RODRIGUEZ JIMENEZ, José Luis. « Los terrorismos en la crisis del franquismo y en la transición política a la democracia ». Dans : *Historia del presente*, vol. 13, n° 1, 2009, 2<sup>ème</sup> époque ; pp. 133-151.
- ROUGET, Antton. « Le gouvernement entrave le désarmement de l'ETA ». Dans : *Mediapart*, 17 décembre 2016.
- ROZENBERG, Danielle. « Le "pacte d'oubli" de la transition démocratique en Espagne ». Dans : *Politix*, vol. 2, n° 74, 2006 ; pp. 173-188.
- SANCHEZ-CUENCA, Ignacio. « La violencia terrorista en la transición española a la democracia ». Dans : *Historia del presente*, vol. 14, n° 11, 2009, 2<sup>ème</sup> époque ; pp. 9-24.
- TUBIANA Michel, Mixel BERHOCOIRIGOIN et Jean Noël ETCHEVERRY. « La société civile a pris ses responsabilités et a déclenché le démantèlement de l'arsenal militaire de l'ETA. Opération policière en cours pour entraver cette initiative ! ». Dans : *Mediabask*, 16/12/2016, [https://mediabask.naiz.eus/media/asset\\_publics/resources/000/349/155/original/Communique\\_personnalite\\_s.pdf](https://mediabask.naiz.eus/media/asset_publics/resources/000/349/155/original/Communique_personnalite_s.pdf)
- TURGLS, Noémie. « La justice transitionnelle, un concept discuté ». Dans : *Les Cahiers de la Justice*, vol. 3, n° 3, 2015 ; pp. 333-342.